

**Association P.A.R.I.  
Praticiens de l'Action et de la Réflexion  
pour l'Insertion**

**RESEARCH PROJECT :**

**THE ROLE OF INTERMEDIARY SUPPORT STRUCTURES  
IN PROMOTING THIRD SYSTEM  
EMPLOYMENT ACTIVITIES AT LOCAL LEVEL**

**(RISO PROJECT)**

**Etude appliquée à :**

**LA RÉGION FRANÇAISE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**Etude réalisée par Martine Théveniaut-Muller et François de Ravignan**

**10 mai 2001**

## **A “ INTERMEDIARY SUPPORT ORGANISATIONS ” (ISO’S) DANS LA RÉGION FRANÇAISE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

### Table des matières

Introduction : Présentation de la région Languedoc-Roussillon p 4

1 : DEMOGRAPHIE, EMPLOI, CHOMAGE, PAUVRETE, COHESION SOCIALE p 5

1 . 1 Démographie

1 . 2 Emploi

1 . 3 Exclusion

1 . 4 De la cohésion sociale aux choix économiques et politiques

2 PLACE DES ISO’S EN LANGUEDOC-ROUSSILLON : SES PUBLICS, SES MODES D’ACTIONSON ORGANISATION p 9

2. 1 L’économie sociale instituée

2 . 2 L’émergence d’autres ISO’S dans les deux dernières décennies

2. 3 Réseaux régionaux d’action sociale et insertion par l’activité économique

2 . 4 Développer les échanges d’expériences pour aller vers l’auto-organisation territoriale des ISO’S

3 POLITIQUES PUBLIQUES ET ISOS p 17

3 . 1 Les politiques publiques de l’emploi

3 . 2 Mesures publiques d’aide dans le secteur marchand

3. 3 Dispositifs expérimentaux d’impulsion nationale : leur place en région

3 . 4 ISO’S et politiques publiques territorialisées

## **B - PREMIER EXEMPLE D’ISO : L’ASSOCIATION PARI (Siège dans l’Aude) p 26**

1 - Origine de l’association

2 Organisation de l’association

3 – Activités p 29

3. 1 En 1995 et 1996

3 . 2 La loi de cohésion sociale de 1996 : une parole collective de nature politique

3 . 3 Remise en chantier avec des associations de chômeurs en 1998

3 . 4 Evolution du système d’action composite de l’association PARI

3 . 5 La recherche en amont de l’élargissement des bases d’action : l’économie solidaire à l’heure des définitions

3 . 6 Bilan et perspectives

4 – Un engagement à l’échelle régionale : 1999-2000 p 36

4 . 1 La consultation régionale de l’économie sociale et solidaire, une ouverture régionale

4 . 2 Un programme d’action triennal : “ Pacte local en Languedoc-Roussillon ”

4 . 3 Objectifs opérationnels et programme d’action 2001

4 . 4 Incertitudes actuelles et perspectives

## **C – SECOND EXEMPLE D'ISO : LE BASE Sud Audois p 46**

- 1 Une micro-région en déclin d'emplois industriels et agricoles, caractérisée par l'installation d'un nombre significatif de nouveaux actifs ruraux : “ Les adoptifs ”
- 2 L'ancienneté d'une mobilisation des solidarités concrètes<sup>1</sup> : L'atout de la durée p 49
- 3 Les difficultés de cristallisation collective des micro-initiatives : Un cap à franchir p 51
- 4 Construction du système d'action composite porté par le BASE Sud Audois, en 2000 p 53
4. 1 L'analyse du contexte général fonde une entente sur le fond entre membres fondateurs
- 4 . 2 L'enjeu local des nouvelles territorialisations de l'action publique
- 4 . 3 L'opportunité de la consultation régionale de l'économie sociale et solidaire : un espace de reconnaissance et de collaboration avec l'échelon régional
- 4 . 4 Fonctions
- 4 . 5 Une parole commune d'acteurs se reconnaissant de l'économie solidaire et relations avec l'économie sociale instituée
- 4 . 6 Programme d'action 2001

## **D - PISTE D'ACTION POUR LES ISO'S : PRÉCONISATIONS p 62**

A PARTIR DES PRATIQUES DÉCRITES CI DESSUS

- 1 Un changement culturel
- 2 Convaincre nos partenaires publics
- 3 Reconstruire une prospective

---

1

<b>A – “ INTERMEDIARY SUPPORT ORGANISATIONS ” (ISO’S) DANS LA RÉGION FRANÇAISE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>
--

Conformément au cadre défini en commun<sup>2</sup>, cette étude de cas présente **le point de vue de praticiens regroupés en structures intermédiaires du “ troisième système ”**. Comment se financent-elles ? Que font-elles ? Avec qui ? A quelle demande sociale répondent-elles ? Quelles dispositions réglementaires les concernent et à quels échelons ? Où sont les freins et obstacles ? Les pistes de progrès ?

La situation de la région Languedoc-Roussillon est complétée par **une présentation plus approfondie du département de l’Aude** où sont implantées la plupart des ISO’S, membres de l’association PARI, Praticiens de l’Action et de la Réflexion pour l’Insertion, partenaire transnational français du projet RISO.

### **Introduction : Présentation de la région Languedoc-Roussillon**

“ Les pays languedociens, dans les deux derniers siècles, sont restés à la marge des espaces où furent inventés l’Europe et le capitalisme mondial plus au Nord. Cette situation a engendré une grande dissymétrie entre la moitié orientale beaucoup plus développée que l’occidentale. “ L’axe national, parallèle au grand axe européen, s’est esquissé de la basse-Seine au bas-Rhône par Paris et Lyon et marque une coupure économique majeure ”<sup>3</sup>.

La substitution de la monoculture viticole à une association de polyculture et d’élevage, en partant des plaines et en remontant vers les hauteurs est la plus importante mutation de l’économie du Languedoc à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Ce phénomène a encore des conséquences considérables sur l’économie régionale et sur les mentalités. La concentration de la population s’est effectuée dans les zones de viticulture et dans les grandes villes, au détriment du tissu rural profond, des villes moyennes, aggravé, plus récemment, d’une métropolisation autour de Montpellier. Il en résulte une concentration des capitaux nécessaires à cette monoproduction de type industriel, une dépendance accrue du marché, avec les crises viticoles de surproduction et leurs effets économiques et humains, les arrachages, les faillites, les abandons et l’amertume, tandis que l’industrie implantée dans les contreforts du Massif central ou des Pyrénées, industrie lainière, peaux, mines ou moulinage de la soie, qui était une tradition, finit d’exister.

L’irréversibilité de cette évolution appauvrit l’imagination nécessaire à la recherche de solutions. Les habitants des territoires languedociens ont subi l’agression de leur langue et de leur civilisation, puis l’exode rural et les effets d’un modèle de développement qu’ils ne contrôlent pas, ce qui a suscité de fortes résistances au changement : l’isolement défensif, l’agir passif (revendication de droits à compensation, opposition latente au centralisme parisien). L’essentiel des problèmes rencontrés renvoie

---

<sup>2</sup> A l’occasion du “ lunch meeting ” réunissant les partenaires transnationaux à Berlin janvier 2001

<sup>3</sup> Atlas permanent, Languedoc-Roussillon, 1990

à la **dimension culturelle**, car les ressources naturelles et humaines ne manquent pas. Et la population régionale a été renouvelée par un **apport considérable de nouveaux venus** qui contribuent de façon déterminante aux soldes démographiques positifs.

## **1 : DEMOGRAPHIE, EMPLOI, CHOMAGE, PAUVRETE, COHESION SOCIALE**

### **1. 1 Démographie**

La région Languedoc-Roussillon comprend, au recensement de 1999, près de 2,3 millions d'habitants, dont 39 % dans le département de l'Hérault qui comprend l'axe fortement urbanisé Montpellier-Sète-Lunel. Ce chiffre est en augmentation de 8,5 % par rapport à celui du précédent recensement (1990 : 2,1 millions). L'accroissement subi est du même ordre, quoi qu'un peu moindre, que celui de la précédente période intercensitaire (1982-90 : 9,8 %).

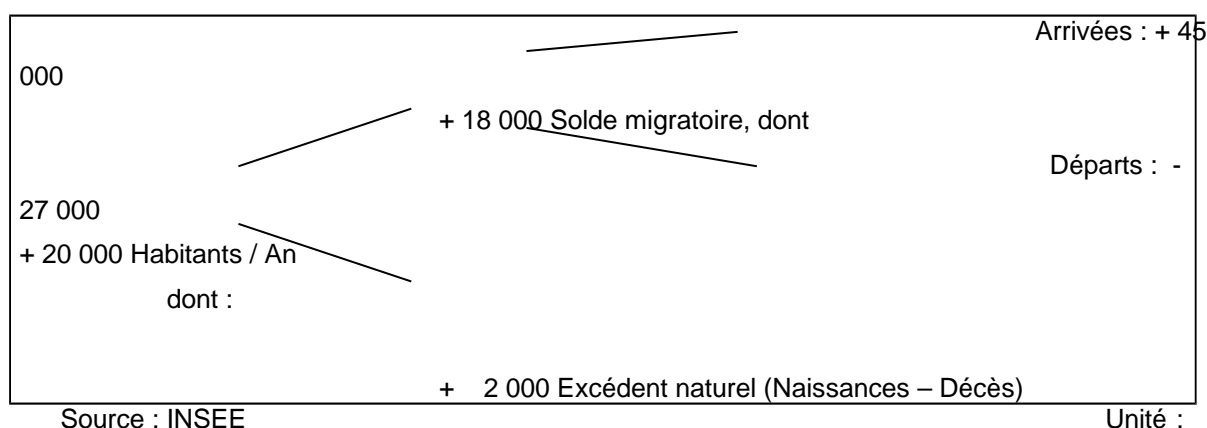
Cette région est celle qui, en France, après la région parisienne (+ 282.000 habitants) **gagne le plus de population**, soit 175.000 individus. Mais, en valeur relative, **elle croît plus rapidement que toutes les autres régions françaises**, avec un taux de croissance moyen annuel de 0,9 %, un peu supérieur à celui de l'Alsace (0,7 %), tandis que celui de l'Île-de-France est le plus faible, avec 0,27 % par an seulement. Si le rythme actuel se maintient, la région Languedoc-Roussillon accroîtra sa population encore de 10 % dans les dix ans à venir et peut-être au-delà.

D'un recensement à l'autre, **la région reste fortement rurale**, puisque 25 % de sa population demeure dans des communes de moins de 2.000 habitants agglomérés (selon la définition de l'INSEE), et que cette proportion tend à se maintenir (elle était de 26 % en 1975). Lors du dernier recensement, cette population rurale semble ne plus s'accroître du tout. Mais si l'on regarde les choses d'un peu plus près, on s'aperçoit que les résultats provisoires du recensement de 1999 accusaient 65.000 ruraux supplémentaires, tandis que les résultats définitifs en comptent 2.000 de moins. Cela tient au fait que des communes rurales sont, du fait de leur croissance démographique, passées dans la catégorie de communes urbaines, ou ont été rattachées à des agglomérations urbaines. C'est désormais la croissance de ces dernières communes qui apparaît la plus rapide : le rural périphérique semble attirer désormais plus de population que les villes, phénomène qui se manifestait déjà entre 1982 et 1990.

Non seulement cette croissance, mais la permanence de la ruralité elle-même, soulignée précédemment, tiennent essentiellement à une **immigration** qui vient compenser les déficits des naissances par rapport aux décès fréquents dans les communes rurales. Il ne faut pas oublier que les 175.000 habitants supplémentaires de la région représentent un solde entre décès et naissances d'une part, ce à quoi s'ajoute la différence entre les arrivées et départs. Les arrivées ont été très nombreuses, et le rythme de cette migration se maintient, voire s'accroît légèrement depuis la période 1962-75, puisque, pour la période 90-99, ces "migrants" sont au nombre de 806.000, soit le tiers de la population totale de la région : un habitant sur trois n'était pas dix ans auparavant dans la commune où il se trouve aujourd'hui. Ce constat est valable aussi bien pour les communes rurales.

Ceci dit, seulement la moitié de ces migrants, soit un peu plus de 400.000 proviennent de l'extérieur de la région, l'autre moitié concernant des migrations internes à celle-ci. C'est-à-dire que **17 % des languedociens n'habitaient pas la région en 1990, proportion la plus forte rencontrée dans les régions françaises et supérieure de 6 points à la moyenne nationale**<sup>4</sup>. Cette population nouvelle comprend en même temps plus de jeunes et de personnes âgées que la population autochtone.

La croissance démographique soutenue de la région, deux fois plus rapide que la moyenne française, est alimentée à plus de 90 % par l'excédent migratoire. La croissance moyenne annuelle, entre 1990 et 2000 peut se schématiser ainsi :



Individus

Le nombre des départs est en augmentation par rapport à la période 82-90 où l'on n'en enregistrait que 22.000 par an en moyenne, et ce peut être dû à une certaine précarisation de l'emploi sur laquelle nous reviendrons. Par ailleurs, plus que dans la période 82-90, la population nouvelle semble s'installer préférentiellement dans l'orbite des villes. Serait-ce la fin d'une certaine reprise démographique en rural profond observée dans la précédente période intercensitaire ? Il est certain que les migrations alternantes se développent entre les villes et les communes rurales périphériques, peut-être à la faveur d'une certaine reprise de l'activité urbaine : au dernier recensement, un actif sur deux travaille hors de sa commune de résidence. Mais dans les zones rurales, les difficultés d'acquisition du foncier bâti et non bâti, qui apparaissent plus nettement aujourd'hui que dans la décennie précédente, peuvent jouer un rôle de frein, et décourager la création locale d'activité. La carence en équipements de base peut jouer dans le même sens : les inventaires communaux du dernier recensement révèlent par exemple que, dans les zones de montagne et de piémont qui couvrent près des 3/4 du territoire régional, la distance moyenne aux équipements s'est accrue.

## 1.2 Emploi

La Direction régionale du travail et de l'emploi annonce pour 2000 un taux de chômage de 13 % et une baisse de celui-ci de deux points. Mais il ne s'agit là que de la "catégorie 1", à savoir les personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, dont le

<sup>4</sup> Information tirée, comme quelques autres de ce document, de *Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon*, INSEE, novembre 2000.

chiffre en effet décroît régulièrement depuis 1997. Si on ajoute les autres catégories, on arrive à 200.000 chômeurs<sup>5</sup>, c'est-à-dire davantage que les années précédentes, en valeur absolue comme en valeur relative, comme l'exprime le tableau suivant :

Dates	Chômeurs	Actifs	En % des actifs
1975	37	629	6
1982	96	744	13
1990	143	867	16
2000	200	957	21

Source : INSEE

Unité : Milliers

d'individus

L'emploi salarié représente 84 % du total des emplois. Par secteur d'activité, le tertiaire (salarié ou non) couvre les trois quarts des emplois, tandis que l'industrie n'en représente que 11 %, l'agriculture moitié moins et la construction 7 %. Avec 20.000 nouveaux logements chaque année, le Languedoc-Roussillon se situe au premier rang des régions françaises.

Par rapport aux autres régions françaises, le Languedoc-Roussillon apparaît, au regard des agrégats économiques, comme une région dont la croissance économique, bien qu'une des plus rapides du pays, retarde sur celle de la démographie : rapporté au nombre d'habitants, le PIB est inférieur de 24 % à la moyenne nationale et de 12 % à celles des régions françaises (Région parisienne exclue). Dans l'ensemble, **l'emploi a augmenté** (de 3 % depuis 1990), **mais moins rapidement que la population**. C'est l'emploi salarié qui augmente le plus, notamment dans le secteur tertiaire, tandis que l'emploi non salarié diminue. **Les emplois précaires représentent désormais 15 % de l'emploi total de la région, leur part ayant augmenté de 6 points depuis 1990.**

En 2000, les offres d'emploi durable (contrats de plus de six mois) ont diminué de 3%, de même que les emplois occasionnels (-26%). Seuls les emplois temporaires ( 1 à 6 mois) ont augmenté, avec une expansion de l'intérim.

Dans la région du Languedoc—Roussillon, le taux d'activité des hommes a peu évolué entre 1982 et 1999, surtout au-dessus de 40 ans. Par contre, il a beaucoup augmenté pour les femmes : de 44 à 69% entre 1982 et 1999 chez les plus de 40 ans et de 59,9 à 70,4% au-dessous. Entre 1990 et 99, la population active totale a augmenté de 10% : 3,8% pour les hommes et 18,6% pour les femmes. L'emploi a augmenté de 1,5% pour les hommes (donc 1 actif sur 2 trouve de l'emploi). Il a augmenté de 17,8% pour les femmes (donnant 96% d'entre elles trouvant de l'emploi dans la période).

Selon les mêmes sources INSEE, la situation régionale est comparable à celle de la France métropolitaine dans son ensemble. En effet, entre 1990 et 1999, le nombre total d'actifs a augmenté de 1

<sup>5</sup> Au sens de l'INSEE, à savoir des "personnes qui se sont déclarées chômeurs ou sans emploi, sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher du travail." Cette définition, plus large que celle du Ministère de l'emploi et de la solidarité, inclut une partie des personnes au RMI. *Repères*, déjà cité, estime le taux de chômage à près de 19 %, supérieur de près de 6 points à celui de l'ensemble de la France métropolitaine, ayant par ailleurs cru plus rapidement que dans cet ensemble dans la période 1990-2000.

200 000 personnes ; 676 000 ont un emploi et 669 000 sont en chômage<sup>6</sup>. L'accroissement de la population tient à l'augmentation de la population totale (+ 1 895 000 habitants) ainsi qu'à la croissance du taux d'activité des femmes, peut-être pour moitié du chiffre des actifs supplémentaires.

Le taux de chômage en 1999 avoisine 13 % contre un peu moins de 11% en 1990. Il resterait à affiner année par année pour voir les tendances récentes. Mais les chiffres ne permettent pas d'affirmer avec certitude une inversion de tendance que l'actualité risque de contredire. L'emploi augmente certes, mais le chômage aussi, ce qui laisse planer l'hypothèse d'une société à plusieurs vitesses.

### **1 . 3 Exclusion**

Dans la dernière période décennale (89-99) le nombre de bénéficiaires du RMI (95 % du total enregistrés à la Caisse d'Allocations Familiales, non compris ceux de la Mutualité sociale agricole), est passé de 13.787 à 69.653, soit un coefficient multiplicateur de 5. Dans les trois dernières années, l'accroissement a été de 38 %, soit un taux moyen d'accroissement de 11,4 % , légèrement moindre que celui de la période 89-96). Toutefois, si un tel taux se maintenait, il occasionnerait un doublement du nombre des intéressés en 6 à 7 ans !

Si on ajoute au chiffre enregistré en juin 2000 les bénéficiaires du RMI enregistrés à la MSA, les chômeurs de longue durée en CES et en CEC, on arrive à un total de 94.713 personnes, soit environ 10 % de la population active.

### **1 . 4 De la cohésion sociale aux choix économiques et politiques**

La situation de l'emploi en Languedoc-Roussillon montre clairement le caractère illusoire des espérances placées dans la " reprise " de l'économie, espérance d'ailleurs battue en brèche aujourd'hui par la vague de licenciements qui surprend et déstabilise le gouvernement et aggrave la menace qui pèse sur la cohésion sociale. L'importance du chômage et de l'exclusion qui, ensemble, affectent au moins un actif sur cinq, suggère un effort d'imagination et d'innovation sans précédent, puisque le schéma classique du développement-croissance se montre incapable d'en venir à bout. Des efforts dans ce sens sont actuellement entrepris par un trop petit nombre d'aventuriers de la solidarité qui se battent pour faire vivre des entreprises encore beaucoup trop peu nombreuses. Celles-ci ne peuvent, faute de moyens, trouver leur principale efficacité qu'auprès des moins exclus des exclus, les autres étant voués à ce qu'on appelle l'accompagnement social.

L'agriculture - en dépit ou peut-être à cause - de la faible place qu'elle occupe dans l'économie et dans l'emploi, qui contraste avec les espaces théoriquement disponibles, serait en particulier indiquée pour créer de nouveaux emplois dans un type d'agriculture de proximité qui mettrait en valeur à la fois le caractère rural d'une grande partie de la population non agricole et les capacités locales de faire de la qualité. Le succès croissant de la vente directe de produits de qualité paysanne, dans le secteur de la

---

<sup>6</sup> Statistiques INSEE, RGP 1992 et 99 : La population active comprend les personnes qui ont un emploi, les chômeurs, et depuis 1990 les militaires du contingent



viande, des produits laitiers et, plus anciennement du vin, suggère une extension. On pourrait viser parallèlement le maraîchage d'autoconsommation et de distribution proche.

Mais pour amener des exclus en situation précaire à pouvoir s'intégrer dans de telles entreprises - ce qui voudrait dire la plupart du temps les créer eux-mêmes - il faudrait pouvoir d'abord les intégrer dans des processus de formation de longue durée qui, pour le moment, sont à peine ébauchés, et seraient, par conséquent, à imaginer et à construire. On ne peut demander à des personnes déjà marquées par l'insuccès, de s'engager d'emblée dans des aventures professionnelles qui demandent plus d'imagination que ce que l'on peut attendre d'un salarié, beaucoup plus de courage et de détermination que la moyenne. Cela suggère une politique audacieuse, qui non seulement s'applique à mettre en valeur le désir d'innovation du secteur associatif, mais mette à la disposition des entreprises d'économie solidaire des moyens de formation sans commune mesure avec ceux qui sont actuellement mis en œuvre.

## **2 PLACE DES ISO'S EN LANGUEDOC-ROUSSILLON : SES PUBLICS, SES MODES D'ACTION, SON ORGANISATION**

### **2. 1 L'économie sociale instituée**

L'économie sociale représente 11% de l'activité économique régionale, 12% de l'emploi total, ou 9% de l'emploi équivalent temps plein, ce qui est un peu supérieur à la moyenne nationale. La coopération emploie environ 17 000 personnes. La mutualité occupe environ 4000 personnes<sup>7</sup>. Le secteur associatif est le plus créateur d'emplois, 75% du total (66 000 environ en 1995). Mais cette indication recouvre des réalités très différentes : des contrats permanents, mais aussi des contrats aidés, à temps partiel et temporaire. Le bénévolat représenterait 350 000 personnes, soit 24 000 emplois équivalent temps plein<sup>8</sup>. L'économie sociale instituée est réunie dans une Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) qui groupe assez formellement les trois "familles" statutaires (mutualité, coopération, association). Les appartenances et les priorités restent essentiellement vécues et affirmées par statut : l'URIOPSS<sup>9</sup> fédère le secteur sanitaire et social, une coordination régionale des associations d'éducation populaire et de la jeunesse, une Union régionale des SCOP avec 9 Scop.

La FRCA <sup>10</sup> représente un ensemble d'organisations divers et nombreux, avec une dominante de la viticulture qui a de longue date adopté l'organisation coopérative. Jaurès a assisté à la fondation de la

<sup>7</sup> Chiffres 1995 dans le numéro spécial du Bulletin de liaison du GRCMA octobre-novembre 1999 : " Le poids de l'économie sociale régionale "

<sup>8</sup> Etude de Michel Garrabé, Faculté des sciences économiques de Montpellier 3, rapport final d'octobre 1999. Elle tente de conceptualiser et de chiffrer valeurs ajoutées marchandes créées, valeurs sociales hors marché (nombre de prestations associatives), avantages d'opportunité joints (" la valeur totale des prestations gratuites de ce secteur est égale à 85% de ses prestations payantes "). Le sous-financement des activités remplies par le secteur associatif est manifeste.

<sup>9</sup> Union Régionale des Institutions et des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales

<sup>10</sup> Fédération Régionale de la Coopération Agricole; Entretien avec Olivier Rives, directeur de la FRCA et Bernard Augé, responsable de la fédération des caves coopératives de l'Hérault, août 1999. Elle emploie 12 387 personnes (5927 équivalent temps plein) en 1998.

première coopérative à Maraussan en 1901. Elle s'est ensuite largement diffusée : 540 coopératives, 560 CUMA, des Unions coopératives, des SICA et des associations, au total 1100 établissements coopératifs en Languedoc-Roussillon en 1998. Toutefois, les avantages acquis dans l'âge d'or de la viticulture ont altéré la dimension militante indispensable pour faire face à la situation de concurrence du privé . Or les spéculations foncières vont bon train. La FRCA a bien failli mourir du vieillissement de ses membres et de la démobilisation de ses dirigeants. Elle a été remplacée par une association régionale des industries agroalimentaires (ARIA) comme interlocuteur des pouvoirs publics régionaux, soutenue financièrement par l'Etat, la Région et l'UE. En 1998, une petite équipe de la FRCA, conduite par le président, décide de renouer avec l'esprit de la coopération, persuadée qu'elle constitue une ressource essentielle de l'espace rural, non délocalisable puisque les coopératives sont liées à un terroir. Du fait de leurs réserves impartageables, elles ne sont pas " OPAbles " non plus. La formation interne des coopérateurs est la priorité de la nouvelle équipe pour qualifier les ressources humaines à la gestion, à la nouvelle approche technique qualité, mais aussi pour susciter l'implication des jeunes. En effet, le système " un homme, une voix " signifie beaucoup de réunions en soirée, d'explications, de temps passé ! Et les modes de vie ruraux ont changé.

Les modalités de représentativité attribuent des sièges dans les instances telles le Conseil Economique et Social Régional (CESR) et autres organisations paritaires dont l'économie sociale fait partie. Là, sont diffusées les informations utiles au positionnement des familles statutaires et à l'obtention de leurs moyens d'action. Ce système de représentation fonctionne avec une tête de réseau à Paris d'où provient l'impulsion, et chaque région, puis chaque département regroupe ensuite les ressortissants fédérés par réseaux statutaires et/ou thématiques. Leur dynamique interne est souvent faible, altérée par la remise en question du modèle salarial auquel ces réseaux étaient adossés. L'économie sociale est également soumise à une forte pression du modèle libéral qui détourne les plus grosses entreprises de leur vocation originelle. Elle est aussi victime de l'évolution des modes de vie. Les consommateurs que nous sommes recherchons souvent le prix le plus bas au détriment des solidarités redistributives entre adhérents qu'a permis l'application des statuts d'économie sociale.

## **2 . 2 L'émergence d'autres ISO'S dans les deux dernières décennies**

Toutes les ISO's, notamment beaucoup de petites, ne sont pas membres de réseaux adhérents à la CRES. C'est une réalité dont la mesure a été prise à l'occasion de la consultation régionale de l'économie sociale et solidaire en 2000 à laquelle ont participé pas loin de deux cents personnes. Elles ne se sentent pas représentées par les instances de l'économie sociale. C'est le cas des membres de PARI dont aucun ne connaissait l'existence de la CRES.

**En effet, en 15 ans, une nouvelle dynamique sociale s'est constituée et se reconnaît de l'économie solidaire, dont PARI fait partie. Elle accorde la priorité au changement de modèle de développement** et n'attache pas à la question du statut juridique une importance déterminante, même si, très souvent, leurs structures ont un statut associatif ou coopératif. Leurs promoteurs et animateurs ont la volonté d'affirmer leur projet associatif dans un contexte où ils se sentent menacés

par l'instrumentalisation des politiques publiques et la conduite d'actions déléguées par le service public. Toutes les formes existent dans ces initiatives multiples issues du terrain, le plus souvent organisées en multipartenariat composite, caractérisées par l'hybridation des ressources, à caractère public, privé et non monétaire, avec des taux d'autofinancement très divers.

Un travail d'inventaire et de prospection reste à mener pour repérer, animer, rassembler les énergies qu'ils représentent. On peut identifier les composantes suivantes :

- **Un Inter-Réseaux de l'Economie Solidaire (IRES)** se constitue au niveau national en 1997. Il réunit la signature d'une vingtaine de réseaux qui ont mis en commun les listes de leurs représentants, région par région. Ils sont une cinquantaine d'ISO'S en Languedoc-Roussillon, mais ne se connaissent pas. Les membres de PARI sont en relation avec une dizaine d'entre eux.

- Des individus, de tous milieux, âges, fonctions, rangs et activités, **en dehors des cercles connus de militants**, se rapprochent des noyaux d'acteurs organisés de l'économie solidaire depuis quelques années : travailleurs sociaux, agents de développement, retraités, simples habitants, paysans, quelques élus. La prise de conscience d'un nécessaire changement de modèle de développement se diffuse et pousse à faire nombre pour trouver de nouvelles réponses

- Des praticiens ont des **adhésions à plusieurs réseaux**, de l'économie sociale et de l'économie solidaire, pour couvrir les différents besoins d'information et de mise en relation de leurs organisations.

- **L'appel à projets "Dynamiques solidaires"** du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire (SEES) créé en mars 2000, a reçu 135 réponses en 2000 en Languedoc-Roussillon (sur plus de 4000 France entière). L'analyse exhaustive des dossiers de candidatures révélerait certainement de nouvelles forces vives méconnues à l'heure actuelle. Le concept proposé par le SEES (" économie plurielle ") a ouvert le champ aux acteurs du commerce équitable, du développement durable. Or, ces ISO'S restaient encore peu connues.

- **Des réseaux** font partie de cet ensemble de nouveaux acteurs pour une économie plus solidaire :

**Le MRERS** est le mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoirs. Il est implanté surtout dans l'Hérault et le Gard. Il en existe un dans l'Aude à Limoux. Il ouvre des espaces à l'abri de " l'hyperinstrumentalisation des dispositifs d'insertion par l'activité économique"<sup>11</sup> et rend de réels services relationnels et économiques (évitement de coûts marchands).

**Le RÉAS** est le réseau de l'économie alternative et solidaire, créé en 1992. Le foyer, en Lozère, a rempli une fonction très utile d'inventeur et d'expérimentateur dans les années 1990 pour des outils tels que la CIGALE<sup>12</sup> (Efficience), un SEL<sup>13</sup> (Les Pelous), une couveuse d'activités (CRÉAS 48) en 1995.

<sup>11</sup> Marielle Claudin, journée économie solidaire à l'IRTS, Montpellier, mars 2001

<sup>12</sup> Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne

<sup>13</sup> Système d'Échange local

En 1996 une SCI<sup>14</sup> (Le moulin des Gardilles) est constituée pour constituer une base de pluriactivité autonome sur le modèle d' " Oasis en tous lieux ", expérimenté dans l'Hérault autour du CIEPAD<sup>15</sup> animé par Pierre Rhabi. Si les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances des promoteurs, c'est par déficit d'un soutien politique local, par sous-estimation de l'accompagnement humain nécessaire à ces activités naissantes à fort taux d'incertitude (investissement des fonds personnels). Certains de ceux qui ont réutilisé ces outils sont restés en relation avec le foyer lozérien.

**Le SEL** de Vans (Lozère) assure la coordination nationale du mouvement qui compte environ 350 Systèmes d'Echanges Locaux. Si l'on admet une moyenne de 100 personnes par SEL, ce sont environ 35 000 personnes. Ils ne se revendiquent pas de l'économie solidaire parce qu'ils ne portent pas le projet d'une insertion sociale mais souhaitent encourager chacun dans sa capacité de s'organiser seul (sans travail social). Ils fondent leur base de calcul sur une unité de temps, une heure, soixante minutes pour tout le monde. La monnaie est seulement scripturale, pour permettre une triangulation des échanges. Ils se sont particulièrement développés dans l'Hérault et le Gard. Il y en a de 20 à 25 dans l'ensemble de la région<sup>16</sup>.

**L'ADEAR-LR<sup>17</sup>** est créé en septembre 1999 pour uniformiser le travail réalisé dans la région depuis 1996 sur l'installation agricole hors-normes. Le congrès des agriculteurs non aidés (Gignac en 1997) puis celui de l'installation progressive (Nîmes 1999) ont apporté un début de reconnaissance aux deux premières ADEAR départementales (Hérault et Gard). Elle s'est concrétisée par des financements et une convention avec la DRAF et le CNASEA<sup>18</sup> signée le 8 juin 2000 qui doit permettre d'ici fin 2001 d'installer cinquante agriculteurs. Depuis 2000, un animateur régional est recruté ; l'animatrice pour l'ADEAR 11 (Aude) est en outre chargée d'aider à la création d'une ADEAR dans les Pyrénées orientales ; un animateur pour la Lozère.

L'action se situe dans un contexte global assez défavorable, marqué par une baisse régulière du nombre de paysans et d'exploitations agricoles, avec des terrains anciennement cultivés qui changent d'affectation, deviennent friches puis forêts, ou sont l'objet de spéculation qui les rend trop chers pour une personne en voie d'installation. L'installation progressive concerne souvent des personnes qui ne sont pas originaires du milieu rural, encore moins agricole, et qui peuvent connaître des difficultés sociales ou économiques exigeant de travailler sur le long terme. Notamment sur la difficulté d'accès au foncier, le tutorat, le suivi post-installation.

- En fin d'année 2000, l'ADEAR considère avoir accompagné à son terme l'installation de 25 personnes, autant d'hommes que de femmes et 3 couples. Un tiers d'entre eux n'avait aucun diplôme. La grande majorité était en situation de chômage, 3 sur 5 jugés trop âgés pour bénéficier de l'aide à l'installation.

---

<sup>14</sup> Société Civile Immobilière

<sup>15</sup> Carrefour International d'Echanges de Pratiques Associées au Développement

<sup>16</sup> Cyril Cadars, Journée économie solidaire à l'IRTS en mars 2001

<sup>17</sup> Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Languedoc-Roussillon

<sup>18</sup> Direction Régionale Agriculture Forêt, Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

A eux tous, ils définissent **un champ d'action potentiel de mise en réseau local et régional** de personnes et d'ISO'S qui se reconnaissent dans un projet d'économie plus solidaire, même s'ils ne sont pas des adhérents formels.

### **2 . 3 Réseaux régionaux d'action sociale et d'insertion par l'activité économique**

Ils contribuent, dans chacun pour sa part, à l'offre régionale de " tiers système " au sens usuellement employé dans les échanges européens, même s'ils se revendiquent plutôt de l'économie sociale dans l'ensemble, mais une économie sociale dépoussiérée et mieux efficace pour lutter contre l'exclusion.

**La FNARS**<sup>19</sup> réunit 40 associations dans la région Languedoc-Roussillon, touchant environ 15 000 personnes dans les domaines de l'insertion par le logement, la parentalité, l'insertion par l'activité économique, les chantiers d'insertion, l'urgence sociale. L'essentiel de son activité est constituée par les centres d'hébergement, financés directement par le ministère de tutelle (Affaires sociales).

La FNARS a le plus d'adhérents dans l'Hérault et l'Aude, mais les plus grosses structures d'hébergement sont dans les Pyrénées-Orientales et le Gard. Un nombre significatif des membres du réseau PARI sont aussi adhérents de la FNARS dans l'Aude.

Nationalement la FNARS se définit dans le champ de l'économie sociale. Elle est adhérente de l'UNIOCSS, mais régionalement, elle n'est pas adhérente de la CRES.

Elle place au cœur de ses préoccupations l'expression et la participation des usagers pour faire face à la paupérisation. La question de l'ancrage territorial est un défi pour ce réseau qui a une longue tradition de filiation d'action sociale par la voie nationale et doit apprendre à s'ouvrir dorénavant sur des partenariats territoriaux composites.

**L'UREI**<sup>20</sup> est le réseau régional des entreprises d'insertion et des entreprises de travail temporaire d'insertion, qui tentent d'articuler la rentabilité de l'entreprise avec la finalité sociale. Elles sont 43 en Languedoc-Roussillon dans les secteurs du bâtiment, de l'intérim, des espaces verts, du recyclage et quelques réalisations dans le maraîchage bio, l'imprimerie, un garage, des services de couture et de repassage. Les effectifs vont de deux employés pour la plus petite à 30 pour la plus importante. La moyenne tourne entre 5 et 10. Elles ont, pour la majorité d'entre elles, adopté le statut associatif, moins souvent la SARL ou l'EURL<sup>21</sup>. Sous l'impulsion nationale, le rapprochement avec le monde de l'entreprise a conduit le CNEI à adhérer à un syndicat patronal, le MEDEF.

La " reprise économique " renforce les difficultés de recrutement, écrêtant par le haut les personnes employables et les encadrants permanents, augmentant la proportion des personnes en grande difficulté dont l'embauche passe obligatoirement par les services de l'emploi depuis la loi contre les exclusions. La SARL Aménagements Ruraux et Forestiers (ARF) dans l'Aude, à la fois membre de PARI et de l'UREI, connaît une pénurie d'embauche de personnes aptes à être qualifiées comme bûcherons pour accomplir des travaux dangereux et précis comme l'élagage sous ligne haute-

<sup>19</sup> Fédération Nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale

<sup>20</sup> Union Régionale des Entreprises d'Insertion

<sup>21</sup> Société Anonyme à Responsabilité limitée, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée

tension ou une gestions raisonnée de la forêt. Synergie 11 à Lézignan-Corbières ressent les mêmes difficultés bien que ses marchés soient en grande partie assurés par la commune<sup>22</sup>.

L'**AIRDIE**<sup>23</sup>a été créée en janvier 1994 pour faciliter **l'accès au financement** des chômeurs créateurs d'activités ou des structures qui les emploient (AI ou EI) et plus récemment des couveuses d'activités. Elle dispose d'un fonds de crédit solidaire géré par l'ADIE<sup>24</sup> ainsi que d'un fonds de garantie géré par l'association des Fonds France Active (FFA), abondés par les Conseils généraux. Depuis 1997, l'AIRDIE adosse son développement sur un établissement bancaire, le Crédit coopératif au profit de projets d'insertion (à hauteur de 150 000 F maximum), puis la Caisse d'épargne un an plus tard qui constitue l'avantage de disposer d'un nombre important d'agences locales ouvertes au public<sup>25</sup>. Elle est le relais d'application du dispositif ACCRE<sup>26</sup>, supprimé en 1999 et remplacé par un dispositif très proche de l'avance remboursable (EDEN<sup>27</sup>).

En 1998, l'AIRDIE s'ouvre au monde agricole et rural et met en place un nouveau comité d'engagements et un crédit spécifique à l'initiative agri-rurale, d'abord dans l'Hérault puis régionalement (sauf Lozère). Elle démultiplie ses points d'implantation dans l'Aude, le Gard, les Pyrénées orientales, l'Hérault et emploie 16 personnes de façon permanente.

En 2000, 670 projets d'entreprise ont été expertisés et présentés en comité d'engagements, 472 retenus ; 150 crédits solidaires pour un montant de 2 432 500 F ; 14 garanties FFA ont permis de lever 1 205 000 F de crédits bancaires ; 22 crédits à l'initiative agri-rurale pour un montant de 838 000 F ; 26 prêts d'honneur pour 375 400 F ; 374 avances remboursables pour 12 299 000 F ; 18 apports en fonds propres (subventions privées incluses) pour 1 613 000 F.

Dans l'ensemble, " les fonds propres des associations ne sont pas suffisants pour financer leurs besoins en fonds de roulement, leurs innovations sociales ou pour financer les investissements nécessaires à leur développement. **L'innovation sociale sous ses différentes formes reste peu financée.** Il faudrait envisager un fonds d'amorçage à l'innovation sociale (abondé par le FSE par exemple) ; un fonds de garantie ouvert aux chantiers d'insertion sociale dont le chiffre d'affaire provient faiblement d'une activité marchande. Il faut créer un statut de l'innovateur social pour des structures ou des personnes, y compris dans le monde agricole "<sup>28</sup>.

## **2. 4 Développer les échanges d'expériences pour aller vers l'auto-organisation territoriale des ISO'S**

### **Etre interlocuteurs collectifs sur la base de la réalité des pratiques**

L'utilité locale, socio-économique, environnementale et culturelle des ISO'S est avérée et probante. Il s'agit maintenant de structurer et de rendre mieux efficace, mieux visible leur action par une

<sup>22</sup> L'Indépendant du 15 avril 2001, p 18 (édition de Carcassonne)

<sup>23</sup> Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economie

<sup>24</sup> Association pour le Droit à l'Initiative Economique

<sup>25</sup> Cet établissement bancaire a récemment adopté un statut coopératif

<sup>26</sup> Aide à la création ou à la reprise d'entreprise

<sup>27</sup> Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles

<sup>28</sup> Synthèse du groupe 5 animé par AIRDIE, in documents de travail de la consultation régionale de l'économie sociale et solidaire, 11 avril 2000

mutualisation des ressources, savoir-faire, projets et par une communication plus large vers le grand public. Or leurs animateurs manquent de temps pour le faire, trop pris au quotidien par de l'administratif, de la recherche de financements publics toujours aléatoires. L'analyse des expériences réussies (ou des points de blocage) en souffre, au détriment du transfert et de la diffusion des inventions sociales et entrepreneuriales. En général, l'expérimentation et l'innovation sociales leur paraissent mal encouragées, peu soutenues dans les prises de risque (financières notamment).

### **L'importance de se connaître dans une approche territoriale**

L'approche territoriale prend une importance accrue. Les systèmes de relations composites locaux sont potentiellement porteurs des solidarités concrètes, d'un nombre important des créations d'activités à venir (et donc d'emplois) et d'un ancrage relationnel des gens à un moment où les dimensions internationales et globales bouleversent leur sentiment d'appartenance. Or, le soutien à l'initiative, l'animation des solidarités locales, un accompagnement adapté, le défrichage de nouveaux champs d'activités, de nouveaux réseaux relationnels est certainement le domaine où les acteurs de l'économie solidaire ont le plus marqué leurs avancées.

Le constat a été fait lors de la consultation régionale de l'économie sociale et solidaire en 2000 : la différence des statuts juridiques autour desquels se sont constitués les réseaux régionaux de l'économie sociale instituée, de l'action sociale ou de l'insertion par l'activité économique, crée des obstacles à la promotion du " tiers-système ". En effet, la spécialisation laisse de côté les transversalités et freine du fait même des coopérations utiles, multisectorielles dans un même espace territorial. A partir de l'expérience acquise, il convient aujourd'hui que les ISO'S recherchent une forme de représentation territoriale en partant de l'expression des besoins et des aspirations. C'est l'analyse des membres de PARI et l'objectif de leur programme d'action dédié à l'ancrage territorial du " tiers-système ", décrit plus loin.

### 3 POLITIQUES PUBLIQUES ET ISOS

#### **3.1 Les politiques publiques de l'emploi** <sup>29</sup>

Elles relèvent de l'échelon national, du Ministère de l'emploi et de la solidarité et des organisations qui composent le service public de l'emploi (DDTEFP<sup>30</sup>, ANPE<sup>31</sup>, AFPA<sup>32</sup>). Ces services sont déconcentrés au niveau régional et départemental. Les moyens financiers disponibles sont, pour l'essentiel, proportionnels au volume du chômage. Dans les faits, la DDTEFP constitue l'interlocuteur principal des acteurs locaux, pour les conventions, l'obtention d'emplois en contrats aidés, l'application des mesures pour l'emploi (montants, procédures...). Les services départementaux du travail ne disposent pas d'un service de diagnostic territorial des potentiels d'activités ou de besoins, encore moins d'une prospective qui définirait des priorités, les scénarios d'évolution et d'anticipation pour sortir des ornières qui freinent actuellement l'adéquation des potentiels et des besoins.

Les compétences de la formation professionnelle est attribuée aux Collectivités régionales. Or, en Languedoc-Roussillon, la Région ne finance qu'en très faible part la formation d'insertion ou de préqualification des jeunes en difficulté ou des adultes en chômage. Elle concentre les moyens sur l'adaptation de la main d'oeuvre aux besoins supposés des entreprises, dans des stratégies sectorielles.

Depuis 1988, la loi sur le RMI<sup>33</sup> implique un cofinancement du Département à hauteur de 20%, en tant que collectivité territoriale compétente en matière d'action sociale (accès aux droits sociaux, aux soins, au logement). **L'action sociale n'est pas conçue comme un projet politique départemental autonome**, mais comme une charge financière de plus en plus lourde face à un État qui se désengage. La position adoptée par le Conseil général de l'Aude pour 1999-2004 est " de laisser la responsabilité de l'insertion professionnelle à l'Etat " <sup>34</sup>.

Il n'y a pas de véritable partenariat sur des objectifs de résultats définis en commun avec les entreprises solidaires ou ISO'S , pas de suivi des projets et de planification de leur soutien dans le moyen-terme. En outre, il est très difficile de réunir, autour d'une même table, représentants des services de l'Etat et des élus, pourtant co-impliqués dans les financements. Mis à part le Département de l'Hérault qui fait figure d'exception en Languedoc-Roussillon, la culture du partenariat multi-acteurs existe peu. Sous la pression d'une vision de l'insertion comme gestion de la pénurie d'emploi et de l'inemployabilité, l'intervention des associations s'est vue, de plus en plus, limitée à celle d'un opérateur parapublic. Leurs finalités, leurs missions sont subordonnées au cadre technique défini par la loi, aux procédures d'accès aux subventions, aux appels d'offres. Les

<sup>29</sup> Voir Martine Théveniaut-Muller : .- Le développement local, réponse politique à la mondialisation, Desclée de Brouwer, Collection sociologie économique, 1999, p 98-109. Ouvrage consacré pour l'essentiel au Languedoc-Roussillon

<sup>30</sup> Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

<sup>31</sup> Agence Nationale pour l'Emploi

<sup>32</sup> Association pour le Formation Professionnelle des Adultes

<sup>33</sup> Revenu Minimum d'Insertion

<sup>34</sup> Objectifs 1999-2004 pour l'Aude, 60 p



mouvances associatives sont mises en concurrence autour des moyens, ce qui nuit à la construction des solidarités concrètes qui pourraient se tisser dans l'action locale. La loi contre les exclusions a encore aggravé ces travers ainsi que la complication des dispositifs. L'arbitrage des priorités, l'attribution des enveloppes sont rarement transparents. La pertinence n'est pas débattue avec les acteurs de terrain, même dans le cadre des instances départementales ou régionales où siègent les réseaux d'insertion par l'activité économique, ou de l'action sociale qui sont des chambres d'enregistrement.

Si une évaluation quantitative des actions et du nombre des chômeurs concernés est produite chaque année, il n'existe en revanche **aucune évaluation globale et qualitative**, malgré l'importance des moyens consacrés et les enjeux sociaux et humains<sup>35</sup>. Il est donc très difficile d'apprécier la réalité de l'intégration sociale et professionnelle et l'impact des dispositifs d'insertion du point des personnes auxquelles ils sont destinés.

Pourtant les signes de la paupérisation sont multiples. La région du Languedoc-Roussillon (sauf la Lozère dont la dépopulation rend les chiffres atypiques), compte (avec le département des Bouches du Rhône ou la région Nord Pas de Calais, parmi les plus forts taux de personnes allocataires du RMI (6% et plus du total de la population !). Le taux de couverture maladie universelle (CMU) de l'Hérault est le plus élevé de France (13% pour 6% en moyenne nationale et concerne une forte proportion de jeunes de moins de vingt ans. Le taux de suicide et d'errance des jeunes est également élevé. On constate la faiblesse des capacités de logement social, l'absence de club de prévention spécialisés dans la délinquance dans les grandes villes malgré la diffusion des actes d'incivilités, les violences caractérisées et l'importance d'une économie parallèle en partie de type maffieux. Depuis quelques années, les praticiens observent en outre, la diminution du nombre des contrats aidés (Contrat Emploi Solidarité, CES) alors qu'ils constituent un outil efficace d'insertion pour les ISO'S : 23 528 dans la Région en 1998 et 20 739 en 2000. Dans la même période, le nombre des chômeurs de longue durée et allocataires du RMI augmentait de 12 080 personnes en 1998 à 16 813 !

### **3 . 2 Mesures publiques d'aide dans le secteur marchand**

Les formes de l'aide publique, plus spécialement observées dans l'Aude, sont les suivantes :

L'aide à la création d'emploi par des exonérations de charges sociales à l'embauche : soit du premier salarié (603 personnes dans l'Aude sur 4119 dans l'ensemble de la région en 1999), soit de salariés à temps partiel (773 sur 9269), ou encore dans des zones de redynamisation urbaine (3 sur 126), ou rurale (167 sur 805).

Les contrats de qualification adultes (39 sur 229 toujours en 1999), contrats d'apprentissage (1138 sur 8244), contrats de qualification de jeunes (304 sur 4464), d'adaptation (118 sur 1005), d'orientation (17 sur 548), d'initiative emploi et d'aide à l'emploi au domicile (882 sur 8378).

Des contrats de travail s'inscrivent dans le cadre de l'insertion par l'activité économique : les mises à disposition par des associations intermédiaires (232 en moyenne annuelle pour l'Aude sur 3375 pour

---

<sup>35</sup> Du moins dans l'Aude

la région) ; des entreprises d'insertion (37 embauches à durée déterminée sur 298). Pour les entreprises de travail temporaire d'insertion, les chiffres disponibles correspondent à la période de janvier à novembre 2000 : 61 personnes ont été mises à disposition dans l'Aude sur 302 dans l'ensemble de la région.

Dans le domaine des emplois familiaux 577 personnes ont été salariées sous le régime mandataire et 771 sous le régime prestataire dans l'Aude sur respectivement 6584 et 6376 pour la région, en moyenne annuelle 1999.

En 1999, 350 chômeurs ont bénéficié de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise (ACCRE) dans l'Aude sur 2415 dans la région.

Si l'on totalise **le nombre de personnes en difficulté de travail et d'emploi dans l'Aude**:

- 6000 personnes en emplois aidés du secteur marchand énumérés ci-dessus
- 1600 sont en emploi-jeunes,
- 23 000 chômeurs sont inscrits à l'ANPE
- 3500 personnes sont employés en CES ou CEC dans l'Aude<sup>36</sup>

**Ils sont plus de 32 % des actifs de l'Aude**

Les emplois intérimaires connaissent une progression considérable, souvent pour des missions de très courte durée (autour d'un mois) : 8350 dans l'Aude en 1999, 9508 en 2000. Les demandeurs d'emploi des catégories 3 à 8 d'emplois ANPE (temps partiel, temporaire, saisonnier, intérimaire), augmentent en conséquence. C'est un autre indicateur expressif de **la fragmentation des statuts du travail et de la précarisation généralisée des conditions d'accès à l'emploi.**

### **3. 3 Dispositifs expérimentaux d'impulsion nationale en Languedoc-Roussillon**

#### **Des couveuses d'activités pour " Entreprendre ensemble " :**

Une circulaire du 26 juin 2000 de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle présente un dispositif qui acte (pour une première fois) un droit à dérogation rendant ainsi possible une expérimentation fondée sur le pragmatisme . Les écarts sont autorisés pour atteindre des objectifs de résultats : " construire une période de transition pour les créateurs d'entreprise, proposer un cadre adapté pour accompagner in situ les porteurs de projet, soutenir la création d'activités perennes ". La circulaire prend de la distance par rapport à une approche par publics prioritaires. La circulaire souligne les incidences territoriales, comme des conditions indispensables à la réussite : " Associer les différents acteurs concernés sur des objectifs communs ; exprimer une véritable dynamique d'expérimentation par un Comité de pilotage politique, institutionnel et opérationnel : car à l'extérieur, comme outil de développement local et d'insertion professionnelle, une couveuse met en œuvre un partenariat divers et complexe, et à l'interne, elle est un lieu de rencontre des porteurs de projets, mais aussi de tous les intervenants réunis autour de ses objectifs (accompagnants, conseils, chefs d'entreprise) ".

<sup>36</sup> Contrats aidés comptabilisés au titre du secteur dit non marchand dans les statistiques de l'emploi

Une volonté politique émerge et constitue un nouvel axe de politique de l'emploi prometteur. Un processus de capitalisation national original a été mis en place : Un comité de pilotage réunit les services de l'Etat, les réseaux nationaux compétents (ADIE, FIR, FFA, Boutique de gestion, RILE-UFLT, CGSCOP), des structures indépendantes ou des acteurs qualifiés. Le dispositif a plusieurs applications en Languedoc-Roussillon : au moins une couveuse d'activités par département et 5 dans le département de l'Hérault, animées notamment par l'AIRDIE. Dans l'Aude la couveuse est hébergée par la SCOP SAPIE qui fait partie du BASE Sud Audois <sup>37</sup>.

### **Nouveaux Services Emplois Jeunes**

Ce programme est une nouvelle priorité gouvernementale en 1997 dédié à une jeunesse dont l'accès à l'emploi est plus difficile qu'auparavant. Il concerne environ 8500 jeunes de la région <sup>38</sup>. Ce n'est pas un programme d'insertion ou de formation, mais de développement d'activités en faveur d'emplois à pérenniser au bout des 5 ans du financement par l'Etat.

Dans l'Aude, sur les 1622 emploi-jeunes recensés en mars 2001, 1497 jeunes étaient en situation de recherche d'emploi, la très grande majorité. Tous les emplois ne sont pas " nouveaux ", mais correspondent à de nouvelles combinaisons de compétences et de champs d'emploi. Le constat de terrain est que, dans un certain nombre de cas, ils se sont substitués à des activités préexistantes, souvent bénévoles, dans des fonctions relationnelles et éducatives notamment.

Une plate-forme régionale de professionnalisation a été mise en place, près de la DRTEFP chargée de l'animer<sup>39</sup>. Elle a connu des retards dans sa mise en œuvre. Dans le champ de l'action sociale, de l'environnement, ou du tourisme, des groupes de travail se sont constitués auprès des services de l'Etat concernés, avec un référent associatif compétent. Il s'agit en effet de professionnaliser l'emploi pour passer progressivement d'activités correspondant à des besoins nouveaux d'utilité sociale ou non satisfaits, à des emplois clairement identifiés dans le système de classification professionnelle. Il s'agit aussi de professionnaliser la structure employeur du jeune, or il s'agit souvent de primo ou micro-employeurs, associatifs notamment (867 EJ dans les associations et fondations sur 1622). Il s'agit également de professionnaliser le jeune, notamment par la formation professionnelle. Or il s'agit d'un contrat de travail de droit privé dont l'accès est régi par le code du travail. L'Etat a passé des accords avec certains organismes collecteurs de fonds de formation, mais il existe un sérieux problème de financement pour les jeunes embauchés par des collectivités territoriales, surtout des communes (535) qui estiment avoir déjà versé leur quote-part au CNFPT <sup>40</sup>.

Il n'existe pas d'évaluation qui permette un bilan. Une enquête est en cours auprès de jeunes qui ont quitté le dispositif depuis 6 mois. Un guide régional de la validation des acquis est en préparation, la région ayant été retenue comme expérimentale pour les domaines des transports urbains, agents d'ambiance, coopératives viticoles, médiateur rural.

---

<sup>37</sup> Bureau pour l'Action solidaire dans l'Espace Sud Audois, présenté dans la suite de ce document

<sup>38</sup> Hors chiffres des Ministères de l'éducation nationale et de l'intérieur

<sup>39</sup> Entretien avec Christine Richard, DRTEFP, Pôle Politiques d'emploi, de formation et développement local, 10/4/ 2001

<sup>40</sup> Centre National de Formation des Personnels Territoriaux

Le coût du dispositif est élevé et les opérateurs sont dans l'attente des mesures gouvernementales concernant son évolution dans les années à venir, la professionnalisation étant destinée à monter en puissance.

### **Appel à projets “ Dynamiques solidaires ” : une mesure nationale du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire**

Créé en mars 2000, pendant que se déroule le processus de consultation régionale de l'économie sociale et solidaire, il est placé sous la tutelle du Ministère de l'emploi et de la solidarité. Ce mini-remaniement ministériel, en partie lié à une conjoncture d'équilibre des partis au sein de la majorité plurielle, prend valeur symbolique. La création du SEES, “ économie solidaire ” (et pas “ sociale et solidaire ” comme le portait la volonté publique jusqu'alors) met à l'ordre du jour le concept d'une économie plurielle qui “ rompt avec la conception unidimensionnelle de l'économie pour faire place à la pluralité des démarches économiques ”<sup>41</sup>.

A l'automne, le SEES n'a pas obtenu tous les moyens qu'il espérait des arbitrages financiers liés à sa naissance. Néanmoins, l'appel d'offres connaît une large diffusion et un succès de réponse. L'utilisation de l'internet est une première dans les relations entre déposants de dossiers de candidature et pouvoirs publics. Un appel est adressé à des experts de la société civile. Dans certaines régions, des ISO'S participent au comité de sélection, mais pas en Languedoc-Roussillon où les services de l'Etat instruisent seuls les dossiers.

L'enveloppe n'est pas déconcentrée, elle est gérée par le SEES. Les dossiers sont donc sélectionnés, soit sur avis des instances régionales, soit par décision nationale, ce qui ne va pas sans protestation de l'échelon régional dont les avis n'ont pas toujours été suivis. Au total, plus de 130 dossiers sont présentés en Languedoc-Roussillon, classés de une à cinq étoiles. Une vingtaine de dossiers émergent, proposés (ou non) par la région, repris (ou non) par le national : une place est faite au champ du développement durable (une PME biodiversité et développement durable, proposée par le national) ; à l'organisation en circuits courts pour la marque territoriale “ Pays cathare ” (département de l'Aude) ; au développement de la pluriactivité en zone rurale ; à l'accompagnement et au suivi des créateurs d'emplois agricoles et ruraux hors normes (ADEAR LR) ; ainsi qu'au commerce équitable et à la solidarité internationale (Villages d'accueil au Burkina Faso ; “ Un peu de Sud dans votre café ”).

### **3 . 4 Les ISO'S dans les politiques publiques territorialisées**

La plupart des lois récentes encouragent la participation des habitants, mais les résistances culturelles sont fortes, partout en France et plus particulièrement dans le midi français. La classe politique s'est peu renouvelée que ce soit dans sa composition : elle compte beaucoup d'anciens,

---

<sup>41</sup> Note interne du SEES “ L'économie plurielle, un autre regard sur le monde comme il va, mieux comprendre l'économie solidaire, janvier 2001, 18 p

une très forte majorité de natifs, une énorme domination du masculin ; ou bien dans son état d'esprit (délégation, consultation...). Le clientélisme est très prégnant.

Toutefois, la participation des habitants est requise comme une condition même de la réussite des contractualisations territorialisées (urbaines ou rurales) pour " permettre aux habitants de se prononcer, en amont de l'élaboration des projets, sur les priorités des programmes d'action qui concernent le cadre de leur vie quotidienne, mais aussi de les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation en continu des actions... "42 . Il s'agit en fait d'une révolution culturelle dont nous vivons les premiers pas. Cette logique d'implication est plus exigeante que la simple consultation. Elle est porteuse d'une **nouvelle culture politique** où les modes de relation entre l'Etat, les collectivités locales, les élus, les associations, les syndicats et plus généralement tous les représentants de la société civile sont à inventer.

Comment se traduisent ces nouvelles orientations dans les politiques publiques ?

**Le volet thématique du contrat de plan Etat-Région** : Son montant total s'élève pour 7 ans à 7925 MF (Etat+Région), soit 1208 MEuros. Le secteur (économie sociale et solidaire confondus) y occupe une part très faible, symboliquement présente à la suite du processus de consultation régionale initié en fin 1999 par la DIES, la Délégation Interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie Sociale. La mobilisation des acteurs régionaux a incité le chargé de mission à la préfecture de Région, André Bresse, à demander l'inscription de moyens financiers. Ils les a obtenus sur des crédits déconcentrés d'Etat, à titre exceptionnel pour 2000 dans un premier temps. Cette attitude a facilité l'engagement de la Région qui abonde une ligne budgétaire dédiée à " accompagner les initiatives du secteur de l'économie sociale et solidaire "(Mesure VIII – 2). Mais en fait, elle correspond à un simple dédoublement de la ligne initiale dédiée à l'insertion par l'économique.

Donc, **aucun changement significatif des priorités**. Dans cette vision des choses, l'économie sociale et solidaire est assimilée au retour à l'emploi des chômeurs qui en sont exclus, ce qui est considérablement réducteur. Les montants dédiés à la lutte contre l'exclusion dans son ensemble restent largement insuffisants malgré la situation de paupérisation décrite ci-dessus. L'action VIII dans son ensemble visant principalement à " accroître l'efficacité de la formation " dont la lutte contre l'exclusion fait partie ainsi que l'adaptation des salariés et des entreprises, le développement de l'activité, les NTIC dans les territoires... représente 369MF (56,25 M Euros). Moins de 5 % du volume financier total. En outre, il n'existe **pas de vision commune aux élus régionaux et aux services de l'Etat** sur des priorités d'action. L'Etat abonde cette ligne à hauteur de 5,30 MF et la Région de 2MF. Mais la Région a fait savoir qu'elle pré-affecte cette somme au financement de l'économie sociale instituée. Les clés de répartition des moyens affichés au contrat de plan échappent donc totalement aux acteurs.

---

<sup>42</sup> Circulaire du premier ministre du 31 décembre 1998 sur les orientations des politiques de la ville du gouvernement "

**Le volet territorial du contrat de plan est une nouveauté** et représente 1661 MF (253 M Euros), soit un peu moins de 20% du total de celui-ci. L'Etat y consacre 1 408 MF, dont 255 MF du FNADT <sup>43</sup> et la Région 231 MF. Une partie importante est dédiée aux politiques régionales de massif, à la mission littoral, une partie interrégionale Massif Central.

332 MF (50,6 MEuros) au total sont dédiés aux politiques territoriales régionales des pays, agglomérations et réseaux de villes. Ils s'ajoutent aux fonds des différents ministères qui ont fait l'objet d'une inscription au titre des actions thématiques du contrat de plan présentés au paragraphe ci-dessus. Il est à noter qu'il n'existe **pas de schéma régional pour l'emploi**, alors qu'ils existent pour les transports, la santé (etc) dans la nouvelle loi d'aménagement et de développement durable, ce qui compromet la perspective de moyen-terme d'une politique dédiée à enrayer la paupérisation et à créer des activités et des emplois à la hauteur des besoins.

Le FNADT est un fonds destiné à apporter le soutien de l'Etat aux opérations qui ne sont pas finançables par les ministères au moyen des ressources dont ils disposent. Ils ont vocation à concourir aux choix stratégiques de développement durable du territoire associant " développement économique, solidarité et qualité de l'environnement " <sup>44</sup>. Les champs d'intervention privilégiés sont l'emploi : par un développement local intégré, de nouveaux systèmes productifs locaux, la création de nouvelles activités, les NTIC ; l'attractivité des territoires ; des actions innovantes ou expérimentales en matière de développement durable, par exemple l'ingénierie de projet par la mobilisation de compétences locales intersectorielles ou pluridisciplinaires. Le FNADT comprend une section générale qui relève de la compétence du premier ministre en terme d'arbitrage (annuel) et d'une section locale : une partie est contractualisée dans les volets régional et territorial du contrat de plan. Une partie reste libre d'emploi et doit concourir à l'amélioration des services publics et aux initiatives d'acteurs locaux, notamment dans le cadre intracommunal.

**Une circulaire du FNADT de septembre 2000** précise " la place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale " cosignée du MATE <sup>45</sup> et du SEES pour faciliter sa reconnaissance. Cette circulaire est tout à fait remarquable d'un **nouvel état d'esprit dans lequel se reconnaissent les acteurs de l'économie solidaire** Elle vise à créer un cadre d'intervention qui rende possible un autre modèle de développement et de solidarité entre les territoires. Le constat est le suivant : " l'économie solidaire est issue d'une démarche territoriale initiée par les acteurs locaux, elle doit nécessairement se retrouver dans les différentes contractualisations territoriales, qu'il s'agisse des contrats de plan, de pays, d'agglomération ou dans les contrats de ville ". Il est demandé aux préfets de Région, Départements et autres Ministères concernés d'y veiller sur le long terme pour établir " un partenariat durable entre l'Etat, les collectivités et les acteurs sous forme notamment de conventions pluriannuelles d'objectifs ; de conventions financières entre l'Etat et les gestionnaires de services de proximité ; susciter celles qui peuvent l'être par les collectivités locales ;

<sup>43</sup> Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

<sup>44</sup> Circulaire du 9 novembre 2000 relative aux interventions du FNADT

<sup>45</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

faire bénéficier les entreprises de ce secteur des différents dispositifs d'aide aux entreprises existants ; consulter les structures (du secteur) pour la réalisation de marchés publics ”.

Cette vigilance s'applique également aux politiques structurelles de l'Union européenne, au titre des objectifs 1 et 2 ainsi qu'au travers du dispositif de soutien. En ce qui concerne l'objectif 3, “ il sera apporté une attention particulière aux porteurs de projet s'inscrivant dans la démarche de l'économie sociale et solidaire. Notamment, dans le cadre de la mesure 10b du soutien aux micro-projets... ”. “ Dans le même esprit, les représentants de l'économie sociale et solidaire devront être représentés aux comités de suivi et de programmation ”.

Les crédits FNADT pourront être mobilisés à ces fins, mais aussi les crédits de droit commun avec un accompagnement du FNADT, si nécessaire. Le FNDE<sup>46</sup> peut également être mobilisé, selon ses règles propres.

Les correspondants régionaux de l'économie sociale et solidaire auprès des préfetures de région voient leur mission renforcée pour assurer la cohérence de la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est encore difficile d'apprécier les effets de cette circulaire <sup>47</sup>. Comment va se faire l'articulation du volet thématique et du volet territorial ? Quelle perspective ouverte vers un développement durable ? Quelle ouverture pour les approches concertées avec les acteurs de l'économie solidaire ?

**Il s'agit d'une inflexion des stratégies publiques. Elle fait émerger une autre vision de l'économie solidaire, la différenciant nettement du traitement social du chômage. C'est une matière à espérer.**

---

<sup>46</sup> Fonds National de Développement des Entreprises

<sup>47</sup> Dans certaines régions comme la Basse-Normandie, la circulaire a facilité le financement de l'activité de l'ARDES Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire

## B - PREMIER EXEMPLE D'ISO : L'ASSOCIATION PARI

### *Praticiens de l'Action et de la Réflexion pour l'Insertion (Aude)*

C'est une association loi 1901 créée en avril 1994.

Elle a pour raison d'être (article 2 des statuts) : " Améliorer les résultats obtenus par les associations ou entreprises des membres qui la composent en matière d'insertion et création d'activités par l'échange d'idées, les transferts internes, la conduite d'expérimentation, les études et recherches, en vue de proposer des perspectives générales, de la méthodologie, de la formation, des dispositions concrètes ".

#### **1 ORIGINE DE L'ASSOCIATION**

Une convention avec le Ministère de la recherche est conclue en 1989<sup>48</sup> pour mener une étude concernant l'offre de formation dédiée aux personnes de " bas niveau de qualification " habitant les contreforts montagneux dévitalisés de l'Aude (Pyrénées, Massif central). Elle s'achève en 1991 et montre l'écart entre l'offre peu qualifiante, généraliste, éloignée des lieux de vie de ceux qu'elle pourrait concerner et la demande. Les chômeurs adultes de l'Aude ont de faibles espoirs d'accéder à des emplois, notoirement insuffisants en nombre et en adéquation avec leurs compétences. Leur vraie demande est de réussir à disposer des moyens financiers suffisants pour continuer à vivre là.

Une seconde étape de recherche est engagée en 1992. Entre temps, la loi sur le revenu minimum d'insertion a été votée et elle est entrée en application. L'étude est conduite avec un groupe de travail composé de volontaires, impliqués personnellement comme promoteurs de projets collectifs d'insertion depuis quelques années. Ils expérimentent la mise en situation de travail avec des chômeurs ou autres personnes privées de place sociale. Le groupe de travail analyse quels en sont les effets bénéfiques pour les personnes elles-mêmes, et comme réponse à des besoins non satisfaits, biens ou services, partiellement ou potentiellement solvables, tout particulièrement dans un milieu rural appauvri en offres de proximité. En effet, à l'évidence, les offres d'emploi sont insuffisantes et en diminution. La ressource première d'un territoire comme l'Aude est sa capacité à mieux agencer ses potentiels propres (ressources naturelles et humaines) et à les développer.

La prestation de recherche est définie comme une écoute et une mise en forme des résultats pour être transmis au commanditaire ministériel. Les réunions se passent par séances de travail régulières sur une durée d'un an et demi. Le dispositif a pour caractéristique de reposer d'abord sur une façon d'être et pas sur un cadrage en termes de contenus. En tant que praticiens de leur art, leur parole est posée comme valide. Elle est placée au fondement du groupe d'expression, ce qui a facilité un engagement de la confiance. La durée des échanges a été suffisante pour encourager chacun à dire ses raisons d'agir, ses espoirs, ses craintes, pour accepter d'entendre des points de vue divergents et en tirer parti.

---

<sup>48</sup> Programme : " Formation et apprentissage des adultes peu qualifiés ", Département Homme, Travail, Technologie. Convention passée avec le Centre ESTA et réalisée par Martine Théveniaut-Muller, historienne du temps présent



Leurs organisations sont l'objet d'une enquête sur place : entretiens avec chacun d'eux, leurs collaborateurs, des bénéficiaires du dispositif d'insertion. Elle est restituée selon la même grille de lecture : origine, démarche, applications, partenariats, place du territoire dans leur intervention et place propre à l'insertion dans cet ensemble. L'objectif est de confronter le discours sur les pratiques des promoteurs avec les pratiques elles-mêmes, de leur donner de la visibilité parce qu'il écrivent et communiquent peu, ou alors en réponse à des prescripteurs qui leur demandent des comptes sur l'usage des financements accordés. Ces rapports quantifiés ne servent pas à mettre en lumière où est l'innovation, ses difficultés, ses perspectives ; pas plus qu'ils ne servent à construire une auto-évaluation amélioratrice de leurs pratiques et formative pour les partenaires publics.

Cet exercice comparatif fait mieux percevoir les convergences dans leurs façons de faire. Elles reposent sur une prise de risque, y compris financière, concrètement partagée par tous ceux qui y participent à des mesures différentes selon les capacités de chacun. **Le projet est porté dans une dynamique d'avancée collective.** Leur personne est support possible d'identification et constitue une offre d'insertion personnalisée. Elle ne s'adresse pas indistinctement à tout "handicapé social" défini par des items formels (durée du chômage, âge, sexe). **Leur projet ouvre un lieu-passerelle où vivre une transition personnelle et professionnelle. Il mobilise autrement des ressources, crée des activités ou des services socialement utiles, et donc des emplois.**

La majorité des promoteurs est constituée d'adoptifs, venus d'autres régions de France, fixés là. Ceux qui sont des natifs d'Aude ont beaucoup voyagé avant leur retour. Leur moyenne d'âge dépasse la quarantaine. Ils ont en commun d'effectuer cette prise de risque au nom d'un projet de changement social qui s'attaque aux causes de ce qui provoque l'exclusion sociale. Ce sont des personnes d'expérience, à un moment particulier de leur vie où ils redéfinissent leurs priorités, engagent une action réfléchie pour une offre sociale à soutenir. Ce sont des sujets en recherche de leur propre croissance intérieure.

## **2 ORGANISATION DE L'ASSOCIATION**

Lors de la fondation de l'association PARI, en 1994, on trouve des réalisations dans les domaines suivants :

- L'aide au maintien à domicile des personnes âgées (" La Vie Continue ", Pierre Papon)
- La récupération du papier et du carton comme support d'activité et service aux collectivités (" Passage ", George Scharffe et François Théveniaut)
- L'artisanat d'art du tapis et de la tapisserie comme voie pour une adaptation à la vie française de femmes maghrébines illettrées d'un quartier sensible de la ville de Carcassonne (" L'Atelier du Trenël ", Clothilde de Ravignan)
- L'installation en milieu rural de poly-actifs (ESPERE : ESPace, Emploi, Ruralité, François de Ravignan)

- L'aménagement et l'entretien de l'espace rural (ARF, Aménagements Ruraux et Forestiers, en Société Anonyme à Responsabilité Limitée, SARL, Roger Lacombe)
- La pratique de la recherche-action avec une méthodologie participante (Centre ESTA, Martine Théveniaut-Muller)

Les autres fondateurs ne résident pas dans l'Aude. Ils sont associés au travail pour soutenir la production du groupe par un apport d'expertise :

- Un conseiller en formation-développement (ADEFPAT :Association pour le Développement par la Formation des Pays de l'Aveyron et du Tarn, Thierry Maliet )
- Un responsable associatif en développement personnel (" Les Chantiers de l'emploi ", Michel Bafour, Touraine)
- Une étudiante en ingénierie de la formation, Marie-Christine Llorca (Pyrénées-Orientales) qui remplit la fonction d'" observation bienveillante et critique ", miroir de la vie du groupe.

**Ces organisations, à elles-toutes, emploient en 1994 près de trois cents personnes avec des contrats de travail, aidés ou non, avec le concours de tuteurs (ou de marraines) professionnels, actifs ou retraités, administrateurs associatifs, à des activités socialement utiles et partiellement solvables.** Au total plus de mille personnes sont impliquées. Elles fonctionnent en " hybridant " des financements issus de prestations de service (marché), de redistribution (fonds publics) et de contribution volontaire. Ils ont conscience que l'argent public n'est pas une subvention à la structure. Il est la contrepartie financière, inférieure au coût réel, d'un intérêt collectif qui se marque par la réponse à des besoins qui ne sont satisfaits ni par les services publics, ni par l'économie du marché qui a la lucrativité comme but.

Depuis l'origine en 1989, les membres de PARI échangent sur une base multi-thématique (différents domaines d'activités) ; inter-statut juridique avec une dominante de l'associatif mais aussi SARL ou SCOP...

**La présentation publique des résultats a lieu le 1<sup>er</sup> avril 1994**, à la Maison des Jeunes et de la Culture de Carcassonne en présence d'une centaine de personnes pour annoncer la création d'une association de " praticiens de l'action et de la réflexion pour l'insertion " (PARI). Elle souligne le bénéfice d'avoir pris le temps d'installer une confiance suffisante avant de définir quel sera l'objectif de résultat. La raison d'être de l'association n'est pas de porter directement des projets d'activités, ce sont les entrepreneurs solidaires qui le font. PARI est un espace de mise en commun pour faire poids collectivement, améliorer les résultats par leurs compétences réunies, intégrer plus finement la dimension territoriale dans la conduite de l'action du fait de leur implantation dans le même espace. C'est aussi un projet politique de transformation sociale par des voies pacifiques.

**Les principes fondateurs de l'organisation de l'association sont les suivants :**

Toute participation est l'expression d'un sujet en son nom personnel, dans le respect de la diversité des croyances, des opinions, des statuts institutionnels ou professionnels

C'est au titre de sa pratique qu'un acteur est sollicité pour devenir membre

Il ne s'agit pas de devenir l'expression collective des problèmes de telle structure, ni de telle branche d'activités (de tels regroupements existent déjà).

Plusieurs des membres actifs ne résident pas dans l'Aude. Bien que le coeur des pratiques soit situé là, la territorialité d'action de l'association est voulue nationale et pas départementale.

PARI n'est pas " un groupe de recherche ", mais " un groupe d'acteurs en recherche ".

### **3 ACTIVITES**

**3. 1 En 1995 et 1996 :** Les membres non-audois s'éloignent. L'association s'élargit à de nouveaux membres sur place. Tous ne sont pas des promoteurs de projets.

- Michel Péguin est un responsable de politiques d'habitat rural et urbain à Carcassonne
- Christian Serrano est un consultant en développement local
- Michel Cornuet, après avoir créé son activité dans l'agriculture biologique, puis comme bureau d'étude, est maintenant élu local, vice-président d'une structure intercommunale et du Syndicat départemental des ordures ménagères
- Rémy Navarro est alors le directeur de " La Vie continue ". Parallèlement il mûrit un projet de centre de loisirs sans hébergement dans les Corbières
- Éric et Reinhild Lenguin-Hoppe animent une association d'échanges internationaux pour des jeunes, " Roudel ", à Ladern-sur-Lauquet.

**Un réel soutien s'exerce entre les membres** par transfert d'expertise entre les membres de l'association, notamment au service de l'association Passage, lorsqu'elle rencontre des difficultés avec la loi sur le RMI et les demandes de la Direction départementale de la solidarité d'encadrer un nombre trop élevé d'emplois occupationnels sans réel débouché.

Sans autre moyen que les cotisations de ses membres, PARI demeure totalement indépendante dans ses choix d'orientation. C'est **un espace de mise en commun des pratiques**, précieux car les interlocuteurs sont les mêmes, les problèmes souvent identiques, les réponses mieux coordonnées.

Localement, l'association se heurte à l'indifférence des autorités départementales (services de l'Etat, Département). Les prescripteurs publics ne voient pas d'utilité aux services proposés à plusieurs occasions aux Services de la lutte contre l'exclusion pour un bilan qualitatif des politiques, au Conseil Économique et Social départemental pour alimenter une prospective chômage-emploi. Chaque promoteur d'entreprise solidaire poursuit donc son développement particulier, améliore sa connaissance du créneau d'activité sur lequel il se trouve, s'adapte aux dispositifs publics qui se multiplient, anticipe son avenir dans ce contexte incertain.

### **3. 2 La loi de cohésion sociale de 1996 : une parole collective de nature politique**

Le projet d'une loi cadre de cohésion sociale est annoncé pendant la campagne présidentielle en 1995. Les lieux de débat démocratique sont rares. C'est une opportunité pour les membres de PARI de faire connaître le résultat de leurs analyses.

La question centrale mise en débat lors de la journée du 7 décembre 1996 au Centre social du quartier sensible du Viguiier à Carcassonne, est : “ **Insérer dans quoi ?** ”. “ Malgré les avancées des entreprises solidaires, la pauvreté s'accroît, les effets de système produisent leurs effets destructurants dans l'Aude aussi. Globalement, il n'est pas certain que l'insertion conçue au début des années 90 reste un projet social réalisable. Trop de paramètres échappent aux acteurs pour continuer de mettre en oeuvre des projets sans une révision profonde des conditions de leur action. Le projet de loi cadre requiert une participation active civique et une expression politique citoyenne de la part de celles et ceux qui contribuent à ce chantier social. À tant parler des “ exclus ”, on oublie de penser que ce sont des personnes humaines à part entière, des citoyens doués de sentiments, de raison et de l'envie de réaliser une vie qui en vaille la peine ”.

La méthode de mise en débat est expérimentée pour la première fois : Chacun est invité à s'exprimer en tant que “ **praticien de son art** ” : le député ou le sénateur pour sa représentation de l'Aude à l'échelon législatif national, l' élu local pour sa pratique de l'administration et du développement de son territoire, l'employé ou le fonctionnaire pour sa pratique de mise en oeuvre de politiques publiques, procédures, financements redistributifs, l'acteur associatif ou l'entrepreneur social pour sa contribution à un chantier social, le bénéficiaire de la loi comme premier concerné par des dispositifs qui lui sont destinés.

Une soixantaine de personnes est présente. Les élus et les représentants officiels des services de l'Etat ne se déplacent pas. Les conclusions de ce débat sont adressées aux parlementaires audois et aux responsables des services de l'État, garants de l'application de la loi. Tous les parlementaires audois sont contactés (sauf les partis extrémistes) car l'exclusion n'est pas affaire de parti politique. Un sénateur socialiste accepte d'être l'intermédiaire des conclusions auprès de son groupe parlementaire en 1997. Des praticiens de Basse-Normandie et de l'ADSP se joignent à l'initiative en vue de la rencontre au Sénat.

Cette contribution collective d'acteurs de terrain vise moins l'amendement du texte de loi que des propositions exprimées de façon directe et constructive ; animer un processus démocratique ascendant et le rendre visible ; **faire exister une parole publique** douée d'une portée générale dans une approche territoriale de proximité. Il s'agit de vivifier une démocratie de représentation par la participation directe.

### **3 . 3 Remise en chantier avec des associations de chômeurs en 1998**

La loi contre l'exclusion n'est pas votée au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale dans l'été 1997. Le changement de majorité politique se traduit par de nouvelles orientations de l'action gouvernementale. L'insertion des adultes chômeurs de longue durée, passe au second plan. La priorité, ce sont les jeunes. Pendant ce temps, les procédures administratives se raidissent, les financements se rétrécissent, l'UNEDIC réforme l'usage des fonds sociaux, le processus d'exclusion ne s'arrête pas plus que les destructions d'emploi. L'ampleur du mouvement de protestation sociale de chômeurs surprend en décembre 1997. Leur entrée dans le débat public conduit des membres de PARI à entrer

en relation avec une Maison de chômeurs à Montpellier pour mieux comprendre et pour débattre avec eux des espérances portée par leur mouvement. Que disent-ils de leur propre voix, quand ils ne sont pas parlés par les autres ?

Devant le peu d'intérêt qui leur est manifesté au-delà des utilisations médiatiques dont ils sont l'objet, un débat régional est organisé le 6 juin 1998, à l'invitation de membres de trois réseaux chargés de la préfiguration de l'IRES (Inter Réseaux de l'Économie solidaire) en Languedoc-Roussillon : Maurice Demart et Jacqueline Balsan pour le RCS de l'association CRÉER<sup>49</sup> (Hérault), Bernard Garrigues pour le RÉAS<sup>50</sup> (Lozère), Clothilde de Ravignan, nouvelle présidente de PARI et Martine Théveniaut-Muller pour l'ADSP (Aude).

La journée réunit 80 personnes et fait le point de la mobilisation dans l'Hérault ainsi qu'un bilan de l'action publique pour la cohésion sociale depuis l'engagement du projet de loi cadre en 1995. Le processus de mise en débat est élargi à la région et aux intéressés de façon à apporter une contribution concrète, positive, politique non partisane d'acteurs de terrain. Des chômeurs sont venus pour l'occasion d'Alençon (Basse-Normandie), Villeneuve-sur-Lot, Toulouse, (Midi-Pyrénées), Marseille (Provence Alpes Côte d'Azur), Perpignan, Bédarieux et bien sûr Montpellier (Languedoc-Roussillon).

La loi est votée dans l'été 1998, amputée des dispositions les plus neuves sur la réquisition des logements vacants. La proposition d'amendement Le Garrec de participation directe des associations de chômeurs à la gestion des fonds sociaux des ASSEDIC, au conseil d'administration de l'UNEDIC est repoussée, occultant le difficile débat de fond sur la représentativité des personnes privées de travail salarié. Le jeu des oppositions entre blocs politiques conduit la droite à ne pas voter un texte de loi dont elle avait fait un objectif central de sa politique quand elle gouvernait. Malgré l'importance de la question de la cohésion sociale (dont la loi n'affiche plus le projet puisqu'il s'agit de lutter contre les exclusions et de les prévenir), une relative indifférence marque la discussion parlementaire. Les bancs de l'Assemblée nationale sont presque vides car, du fait de la nouvelle majorité politique, le résultat du vote est acquis d'avance.

Des fonds d'“ urgence sociale ” sont débloqués. Les débats, comme celui de Montpellier, préconisés dans le rapport demandé par le Premier ministre à Marie-Thérèse Join-Lambert n'ont pas lieu. Elle concluait sur “ la conviction forgée durant les quelques semaines de cette difficile mission qu'au-delà des mesures que pourra prendre le gouvernement à court moyen terme, les discussions de fond doivent être poursuivies. Les partenaires sociaux, les associations de chômeurs, les citoyens de ce pays ... ont besoin de pouvoir débattre et surtout de retrouver des perspectives face à la situation prolongée du chômage qui a profondément destabilisé la cohésion sociale de notre pays ... Il faut faire en sorte de ne pas hypothéquer l'avenir et que les alternatives auxquelles notre société est confrontée soient clairement explicitées ”.

### **3 . 4 Evolution du système d'action composite de l'association PARI**

<sup>49</sup> Comité pour une Répartition Équitable des Emplois et des Revenus, Maison de chômeurs membre du Réseau de la Citoyenneté sociale et du Mouvement National des Chômeurs et Précaires.

<sup>50</sup> Réseau de l'Économie Alternative et Solidaire de Lozère

Le pivot était jusqu'alors constitué par des promoteurs de projet. Dans les **années 1997 et 1998**, ils sont confrontés à des difficultés et à la nécessité de combiner diverses provenances financières. Ceci les conduit à se rapprocher d'une réflexion autour du concept de l'économie solidaire formulé notamment dans les travaux de Bernard Eme et Jean-Louis Laville. Eux-mêmes deviennent des acteurs partenaires des projets qu'ils ont promus, avec d'autres, ce qui constitue une épreuve pour les personnes (perdant le rôle central) et pour leurs organisations (réaménageant leur fonctionnement). La traversée de cette épreuve permet de souligner les difficultés de la passation du relais si elle n'est pas anticipée et accompagnée, et de repérer comme un indicateur de " capital social collectif ", le soutien que se sont alors apportés mutuellement les membres de l'association PARI.

Du côté des responsables publics locaux, les relations avec les entreprises solidaires se sont améliorées. Les interlocuteurs se connaissent mieux. Mais les difficultés de procédures, d'instrumentation se sont amplifiées. Depuis la phase inventive de l'insertion au début des années 1990 et la loi sur le RMI, on passe, en moins de dix ans, à une gestion administrative du chômage. La pression s'exerce pour contraindre plusieurs associations à prendre le statut d'entreprise d'insertion par l'économique, ce qu'elles ne sont pas en capacité de faire avec des chances de succès. Celles qui n'adoptent pas ce statut sont englobées sous l'intitulé de " chantier d'insertion " avec des règles d'encadrement définies de l'extérieur : un encadrant technique pour 15 personnes, un accompagnateur social pour 50, des conditions d'embauche (publics, durée, nombre. Globalement la durée des contrats aidés se raccourcit et le turn over des personnes s'accélère rendant encore plus difficile des résultats de qualité.

Deux Préfets du Département acceptent successivement de recevoir les administrateurs de PARI en 1998 et 2000, venus proposer leurs services pour améliorer les relations avec les services de l'Etat et ceux du Département qu'il est presque impossible de réunir ensemble pour résoudre un problème technique ou financier, par une sensibilisation sur étude de cas concrets. Sans déboucher.

La confiance installée au départ du collectif facilite son adaptation et sa continuation par **l'organisation régulière de débats publics**. PARI n'est pas destiné à produire de la structure, c'est un collectif dédié à l'amélioration des résultats obtenus par ses membres en matière d'insertion et de création d'activités. Comme tout système de relations fondé un objectif de résultat, il est par nature périssable. Mais, en même temps, la durée de la vie associative permet aussi d'attester que les recompositions se produisent dès lors que des objectifs précis et partageables se proposent à nouveau. Ce qui ne manque pas d'arriver car, dans la proximité des échanges locaux, le nombre de celles et ceux qui partagent le projet d'une économie plus solidaire reste limité.

Des membres de PARI s'éloignent, d'autres adhèrent, y compris de départements voisins :

- Denis Petitcolin, devient directeur de l'Atelier du Trenel après la restructuration de l'association
- Jean-François Granjon, le président. Il poursuit un diplôme d'ingénierie du développement local
- Jean-Jacques Coquelle, retraité d'EDF, est président de l'association intermédiaire Emploi et Partage
- Robert Turquety, est responsable d'un organisme de formation (ID 34)

- Maxima Bravocastro est assistante sociale à la Mutuelle Sociale Agricole de Perpignan (Pyrénées-Orientales) et participante active d'associations de solidarité internationale (financement de bourses d'études pour des écoles en Afrique noire)
- Mado Gaurrene est assistante sociale également. Elle est aussi présidente de l'Association intermédiaire Relais-Activités et porteuse d'un projet d'hébergement et de sport équestre pour des personnes atteintes de troubles respiratoires chroniques.

Sans adhérer formellement, d'autres responsables d'insertion se rapprochent et participent régulièrement aux débats organisés par l'association, car ils y trouvent une vision globale qui leur fait défaut dans le quotidien de la conduite d'action, même s'ils sont par ailleurs adhérents de réseaux d'insertion.

### **3 . 5 La recherche en amont de l'élargissement des bases d'action : l'économie solidaire à l'heure des définitions**

Pour ne pas se laisser enfermer dans le champ de l'insertion administrée, s'organiser entre eux sur une base d'action territoriale élargie, les membres de PARI engagent une expérimentation dédiée à faciliter " la mise en réseau d'associations se réclamant de l'économie solidaire en Languedoc-Roussillon ", avec un financement du FNDVA<sup>51</sup>. Elle se déroule **en 1998 et 1999** et se conclut par une journée de travail le 22 octobre 1999 à Alet-les-Bains avec des entrepreneurs solidaires d'Aude et des Pyrénées-Orientales. Les participants, une trentaine de personnes, sont des membres de réseaux avec lesquels existent des relations de collaboration localement : réseaux de travail social comme la FNARS, ou alors la Confédération paysanne, la Confédération générale des SCOOP, un SEL de l'Ariège, ou encore des techniciens, agents de développement, travailleurs sociaux, porteurs de projets, retraités, un journaliste, le chef de projet du contrat de ville de Carcassonne, ainsi que des représentants de réseaux adhérents de l'IRES (comme BIOCOOP).

La participation sort de la sphère militante traditionnellement concernée par ces sujets. Ce n'est pas seulement un effet de conjoncture parce que le concept d'économie solidaire intéresse l'amélioration des politiques publiques. C'est une prise de conscience. Pour ne pas sombrer dans l'impuissance devant les symptômes de décohésion sociale dont ils sont les témoins, un nombre de plus en plus grand de gens de bonne volonté cherche comment s'attaquer aux causes de ce qui provoque l'exclusion par des voies constructives.

Les conclusions témoignent de cet élargissement. **L'économie solidaire, en affirmant que le critère marchand ne suffit pas à fonder les valeurs de l'échange social, se situe dans la perspective d'un changement plus radical.** Tous les besoins humains ne sont pas marchandisables. Ce dont témoignent les pratiques des participants, modestement mais de façon significative. La référence au marché n'est jamais exclusive, elle est contrebalancée par d'autres considérations. Pour changer de cap, ils affirment ensemble que **communiquer sur l'essentiel** est

---

<sup>51</sup> Fonds National pour le Développement de la Vie Associative : Rapport d'étude, fin 1999, 24 p et annexes 100 p

nécessaire pour trouver la justesse, la force des messages qu'ils adressent, rallier des interlocuteurs qui ont d'autres logiques ou vocabulaires, d'autres valeurs, d'autres systèmes de référence que les leurs.

Ils mettent également en évidence que la contribution de cet économique "*partiellement solvable*" se fait dans le respect de la bonne gestion et recompose des liens sociaux dans la proximité des territoires de vie des gens. Ceci permet de préciser des éléments d'**évaluation qualitative** qui ne sont pas pris en considération à l'heure actuelle. Seuls les chiffres du chômage semblent déterminer les attentes des commanditaires de l'action publique. Or les destructions d'emploi ou les délocalisations dépassent de beaucoup les possibilités de l'insertion, aussi ingénieuse soit-elle. Pour préfigurer les changements à conduire, il faudra bien s'appuyer sur des cas d'exemples. L'analyse menée dans le cadre de l'expérimentation financée par le FNDVA décrit ainsi comment s'expriment les solidarités concrètes :

**Relations humaines renouées ou renforcées** entre générations, entre inclus et exclus, Français et étrangers, citadins et ruraux, natifs et adoptifs des territoires languedociens.

**Fine analyse de besoins micro-sociaux non satisfaits** pour des réponses ajustées aux ressources et aux systèmes d'acteurs locaux. Précurseurs d'une construction économique de proximité, créateurs d'activités et d'emplois, de nouveaux systèmes productifs, ces actions solidaires sont beaucoup moins soutenues que les entreprises privées marchandes qui veulent s'implanter quelque part.

**Contribution à la démocratie locale** par la co-construction de réponses aux besoins micro-sociaux avec les futurs utilisateurs de ces services. Tandis que la plupart du temps, les usagers des services publics et privés standardisés sont "une clientèle captive", avec le cortège des suppressions imposées (Dans l'Aude : dessertes ferroviaires locales, gendarmeries, commerces, postes, écoles de campagne, services collectifs dans les quartiers urbains sensibles etc.)

**Solidarité concrète ouverte à la dimension internationale.** Plusieurs participants sont engagés dans des solidarités concrètes avec des pays du Sud ou bien dans des groupes ATTAC<sup>52</sup> pour une autre mondialisation.

### 3 . 6 Bilan et perspectives

Ces diverses initiatives convergent avec d'autres menées dans les mêmes années :

En juin 1997, PARI avait contribué à la manifestation qui rassemblait près d'un millier d'acteurs du développement local à l'initiative de l'UNADEL<sup>53</sup>, apportant un autre son de cloche dans un programme initial exclusivement rural par un témoignage sur les phénomènes urbains d'intégration. C'est l'occasion, pour des femmes marocaines du quartier du Viguier à Carcassonne, de s'exprimer au sujet de la violence, de la tolérance, de l'attachement à leur quartier. A la suite de cette journée,

---

<sup>52</sup> Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens

<sup>53</sup> Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement local



plusieurs des membres de PARI s'impliquent en 1997 dans la fondation du réseau régional des acteurs du développement local, ADTLR<sup>54</sup> avec qui existe depuis lors des relations de collaborations. Elles servent à désenclaver l'approche sociale et l'approche économique, en créant des liens avec des techniciens d'approche territoriale et des milieux socio-économiques.

**Depuis 1998**, l'association PARI est conventionnée, du fait des convergences de vues, par la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme. Un de ses membres assure la fonction de secrétariat d'animation du groupe national de réflexion autour des " pactes locaux pour la cohésion sociale et l'emploi " <sup>55</sup>.

Ainsi, l'association n'est pas enfermée dans les relations locales, mais en relation de collaboration avec d'autres expériences similaires, des réseaux à d'autres échelles sur des valeurs partagées.

**L'année 1999 marque la consolidation** de la dynamique collective de portage ; la formalisation d'une analyse collective qui fait consensus interne ; une méthode éprouvée de l'animation du débat ; la production de résultats validés par tous les participants comme voie de conscientisation (interne) et de communication (externe) ; la participation aux rencontres, réseaux et débats de l'échelon national (et même au-delà).

#### **4 – UN ENGAGEMENT A L'ECHELLE REGIONALE : 1999-2000**

##### **4 . 1 La consultation régionale de l'économie sociale et solidaire, une ouverture régionale**

Des assises nationales de la vie associative, en 1998, ont lieu sans que PARI soit invité. Elles ont mis en lumière le désir des acteurs, déjà manifesté sur le terrain, d'une relation moins instrumentaliste et mieux partenariale avec les pouvoirs publics, ainsi que la très grande diversité des formes et des champs d'action couverts par le milieu associatif. Les rédacteurs du **nouvel appel au débat en 1999 de la DIES** (Délégation Interministérielle à l'Innovation et à l'Economie Sociale) prennent acte d'un existant souvent mal connu dont l'originalité est de " construire des réponses aux mutations de société (...) entre le secteur privé lucratif et les collectivités publiques ".

La circulaire engage le processus en le situant " au plus près des réalités et des pratiques de terrain " pour " rechercher des propositions concrètes facilitant le développement de ce secteur et rencontrant les objectifs des pouvoirs publics ". Six thèmes de travail sont proposés à toutes les

---

<sup>54</sup> Association pour le Développement des Territoires de Languedoc et Roussillon

<sup>55</sup> Journée nationale de travail (novembre 2000) présente un dossier de travail qui réunit une cinquantaine d'expériences nationales et européennes de partenariat local entre acteurs multiples sur des objectifs de résultats (relier économique et social dans la proximité, approche de la subsidiarité active). En mai 2000, un membre de PARI présente cette démarche devant le Comité européen pour la cohésion sociale (DG III) (projet de stratégie à la lumière de plusieurs concepts) à Strasbourg.

régions : Les champs d'activité et leur développement ; les systèmes territoriaux d'acteurs ; la gestion des ressources humaines ; les cadres juridiques ; le financement ; le projet.

PARI trouve sa place dans l'animation d'un des groupes de travail. C'est l'occasion d'un constat : Le nom des personnes, des projets qui se reconnaissent de l'économie solidaire n'étaient tout simplement pas connu des services de l'Etat en Région. Il aura fallu dix ans pour que l'approche d'économie solidaire franchisse le cap d'être connue. Il aura fallu une offre de débat (nationale) pour créer l'occasion de s'adresser directement à l'échelon régional. **Dix ans est-ce la durée nécessaire pour construire un réseau d'acteurs locaux, créer la confiance entre eux et se faire reconnaître porteurs collectifs ?**

PARI assure l'animation du groupe de travail sur le projet et y réintroduit le résultat des travaux de recherche autour de la définition de l'économie solidaire. La présence active de membres d'autres ISO'S est à souligner ainsi que celle de l'Inspectrice de la Direction départementale jeunesse et sports de l'Aude. Martine Théveniaut-Muller est sollicitée par André Bresse, chargé de mission économie sociale et solidaire à la Préfecture de Région pour apporter un appui à l'organisation et préparer un pré-rapport de synthèse de la journée régionale qui a lieu le 11 avril 2000 à Montpellier en présence près de 200 personnes. C'est l'occasion de prononcer un discours d'économie solidaire en introduction de la journée, en présence du Préfet de Région.

Le fait que les consultations soient placées explicitement dans l'esprit de changer les politiques publiques, à partir de l'expression des pratiques, explique la mobilisation des praticiens de terrain et leur participation majoritaire. C'est eux qui ont le plus à dire. À noter une faible participation des élus locaux et l'absence de représentants des mutuelles.

Les constats du groupe 6, animé par des membres de PARI, sont que l'évolution du millénaire marque un tournant : recul du chômage, pénuries d'emplois dans certains domaines, reflux des initiatives collectives du type de celles qu'ils ont initiées ou portées dans les dix dernières années. La place du travail (modèle et pratiques) a changé, les aspirations individuelles, un retour des valeurs chez certains jeunes notamment, les 35 heures, la présence en nombre important de nouveaux actifs ruraux et celle des retraités. L'aggravation des symptômes de décohésion sociale est partout perceptible. Elle met leurs entreprises solidaires en difficulté pour réussir l'intégration des personnes en difficulté : fragmentation entre milieux, générations, statuts, violence sous-jacente ou manifestée dont la mesure n'est pas prise en compte à sa juste gravité.

Leurs inventions entrepreneuriales et sociales se trouvent de ce fait confrontées à un triple défi :

- L'exclusion sociale définitive d'une partie de leurs concitoyens, à quoi ils se refusent
- Les conditions d'un retour à l'emploi qui précarise celles et ceux qui sortent (sans solution durable) de leurs ISO'S

- Les possibilités de créer des activités de production ou de service dans la proximité où chacun d'eux a exploré les possibilités, les réseaux et mesuré aussi les difficultés et dont il maîtrise l'ingénierie d'accompagnement.

Les trois aspects de cette évolution ont d'évidentes interactions mais requièrent des stratégies et des méthodes d'accompagnement à repenser en partant d'une connaissance des besoins et des aspirations qu'il faut reprendre à la base pour avoir prise sur la réalité et se montrer imaginatifs à la mesure des enjeux de cohésion sociale, d'emploi, de satisfaction mieux qualitative des besoins sociaux dans la proximité des territoires de vie des gens.

#### 4.2 Un programme d'action triennal : “ Pacte local en Languedoc-Roussillon ”

Les nouvelles politiques publiques de cohésion territoriale (lois Voynet et Chevènement) présupposent l'existence, entre les habitants et les acteurs engagés, de mécanismes de contractualisation pour accompagner des démarches qui comportent des marges d'incertitude (multipartenariats), des prises de risque (dimensions collectives et socialement responsables). De tels mécanismes, ou habitudes, sont inégalement présents, inégalement efficaces, insuffisamment innovants.

Ces constats fondent et justifient la démarche collective qu'engage les membres de PARI, dans l'élan de la consultation régionale. Le programme “ Pacte Local en Languedoc-Roussillon ” vise à **engager une nouvelle étape** marquée par un changement d'échelle géographique, des collaborations élargies à de nouvelles thématiques, d'autres réseaux et différents systèmes d'acteurs. Prenant appui sur l'expérience acquise, aujourd'hui il s'agit de décrire, capitaliser, traduire ces acquis et les capacités qu'ils démontrent en objectifs opérationnels pour **obtenir des améliorations tangibles**.

**Le contenu du programme est mis au point au printemps 2000**, discuté en Assemblée générale élargie de PARI le 20 mai. Il est adopté. Puis il est présenté en juin au Comité régional de l'économie sociale et solidaire présidé par la Préfecture de Région. Il est retenu. La moitié de la première enveloppe financière disponible (sur des crédits déconcentrés d'Etat) lui est attribuée. L'autre moitié au GRCMA (Groupement Régional des Coopératives, Mutuelles et Associations) représentant l'économie sociale instituée, transformée en CRES dans l'été 2000.

**Les objectifs du programme** traduisent “ la volonté d'agir dans une approche du local complète centrée sur “ *le mieux vivre ensemble* ” en prenant appui sur les habitants, les ressources, les systèmes d'acteurs locaux et les potentiels d'articulations avec l'extérieur ” :

- **Satisfaire les besoins fondamentaux qualitativement** : produits et relations entre producteurs et consommateurs ; réponses aux demandes de services aux personnes, aux collectivités dans le secteur de l'eau, le vêtement, la construction, la production d'énergies locales, les sports, les

soins médicaux, les petits transports, la culture, les loisirs, la gestion des déchets dont la demande augmente. Comment inscrire la durabilité des choix dans les projets locaux ?

- **Parier sur l'entreprendre ensemble, la créativité, l'accompagnement** pour empêcher le processus " tonneau des Danaïdes " de l'assistantat, intenable pour les finances publiques ; atténuer l'impact des diminutions tendanciennes d'emplois salariés de type classique dans une approche-ressources : Bilan et propositions pour des politiques publiques à concevoir dans la durée avec les gens tels qu'ils sont ; prospective des effets de la migration (nouveaux résidents), du chômage (montée en puissance du nombre des chômeurs de longue durée), du vieillissement (nouveaux besoins) pour un meilleur usage des financements redistributifs publics et des réponses locales adaptées.

Ils partagent le désir de trouver comment franchir les obstacles de l'isolement, de la spécialisation ou la concurrence par **une dynamique de collaboration** qui permettra :

- - L' **amélioration de leur propre action** par leur capacité de réponse aux porteurs d'un projet de vie, chômeurs ou non, qui s'adressent à eux ; développement ; meilleur auto – financement
- De **meilleures relations avec leurs interlocuteurs** : services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques ; du local à l'Union européenne ...
- Une **représentation régionale, sans délégation de voix** ailleurs ou à d'autres
- Des **propositions** grâce aux acquis d'acteurs déjà inscrits dans leur territoire, aux projets regroupés et portés par six " Plate-formes expérimentales ".

Dans la pratique, ce programme regroupe des plate-formes représentatives des différents savoir-faire de praticiens de terrain qui se reconnaissent dans le projet d'une économie plus solidaire.

A - La plate-forme expérimentale " Bureau pour une Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois " (BASE) vise à rassembler les forces vives locales, constituer une force de proposition collective et synergique de projets, relais de création d'activités et d'emplois, partenaire du pays en préfiguration. Elle s'est dotée du statut associatif.

B - La plate-forme expérimentale en Pyrénées orientales vise à " aider ceux qui cherchent à s'aider eux-mêmes " pour l'installation rurale et les micro-projets.

C - La plate-forme expérimentale " Vers une production et une consommation citoyenne " est animée par l'ADTLR (Association pour le Développement des Territoires en Languedoc-Roussillon) en collaboration avec le programme de " Pacte local en Languedoc-Roussillon ". Elle vise à moyen-terme l'appropriation par les habitants de la dimension culturelle des territoires, amont indispensable des solidarités de proximité entre producteurs et consommateurs pour des circuits courts pérennes et économiquement viables. Avec des objectifs plus précis de court-terme.

D - La plate-forme expérimentale " Légitimer l'économie de partage à partir d'exemples du milieu rural en déprise de la Lozère " vise à produire une réflexion à partir des pratiques pour rechercher des fondements juridiques de plein droit.

E - La plate-forme expérimentale “ Interculturalité pour mieux vivre ” propose des conditions d’écoute favorables pour un groupe d’expression composé de personnes volontaires, afin de renouveler les savoir-être et savoir-faire dans la relation interculturelle et la médiation, assortis d’une communication.

F - La plate-forme expérimentale de services d’économie solidaire du Carcassonnais vise à rompre avec l’idée que la concurrence entre les structures est une voie de qualité en matière de services et à montrer comment la coopération entre des structures du même champ, partageant des valeurs telles que “ partir du positif des personnes ” peut améliorer l’emploi, vers du droit commun et une pérennisation ; créer une autre dynamique de construction et de développement pour les structures qui s’associent à cette démarche.

Pour coordonner les actions des plate-formes, construire les articulations, les relations d’interface avec les interlocuteurs régionaux, les administrateurs de PARI occupent les fonctions d’assemblage. Compte-tenu de la nature du projet, associant une forte complexité technique à une problématique de transfert d’expériences, ils font appel à un expert en développement durable, Alain Laurent, comme “ OBC ”<sup>56</sup>. Ils appliquent avec lui la méthode “ Cadre logique ”.<sup>57</sup> Ils précisent ainsi l’objectif global, les objectifs opérationnels et le programme d’action 2001, le budget, au fur et à mesure des contacts avec leurs interlocuteurs régionaux qui souhaitent que les critères d’évaluation du programme soient précisés.

#### **4 . 3 Objectifs opérationnels et programme d’action 2001 :**

La présentation de l’avancement des choses est faite le 12 décembre 2000 à Alet-les-Bains en présence des principaux animateurs du programme et leurs partenaires, des membres des services de l’Etat de la Région et du Département, des techniciens du Conseil général, des politiques de ville, le maire du village. A la suite de cette réunion de travail, ils sont amenés à repréciser leur cadre d’action comme suit :

Objectif global : “ **Augmenter les capacités des entrepreneurs solidaires pour mieux répondre au déficit de qualification sociale et professionnelle des personnes accueillies, dans une approche locale ouverte** ”.

**Principe d’action** : “ La dynamique de collaboration est le processus par lequel atteindre cet objectif global. C’est **le choix d’une façon d’être**. Il détermine les choix opérationnels et les façons de faire. Cette option est fondée sur l’expérience de dix ans de notre vie associative. Elle a montré les vertus amplificatrices et dynamisantes d’un fonctionnement collectif basé sur la confiance et sur des relations organisées par des règles claires et acceptées ”.

---

<sup>56</sup> Observateur Bienveillant et critique, qui reprend la pratique instaurée dans la phase fondatrice de l’association PARI comme une expertise et un soutien pour prendre du recul et dégager des capacités améliorées d’anticipation

<sup>57</sup> Cette approche est basée sur une logique d’objectif dérivée de la planification par objectif “ZOPFF” d’origine allemande, résumée sous forme d’un guide édité par la Commission Européenne “ Manuel Gestion du cycle de projet/approche intégrée et cadre logique ”, Commission des Communautés Européennes, Série Méthodes et Instruments pour la Gestion du Cycle de Projet, n°1 février 1993, 67 p.

### Trois objectifs opérationnels :

#### **A Augmenter la production collective tant par la recherche que par les actions mises en œuvre et leur évaluation**

A 1 Amorcer la mise en œuvre d'une fonction d'observation et de veille prospective

A 2 Préparer et animer un débat public, loi d'orientation économie solidaire,

- Partir des pratiques des entrepreneurs solidaires
- Faire remonter conclusions et préconisations auprès du Comité régional de l'économie sociale et solidaire (Préfecture de Région), aux parlementaires languedociens Saisir l'occasion de ce débat pour faire mieux comprendre la notion d'économie solidaire et les possibilités de la développer. Faire reconnaître la nécessité de la construction d'une économie solidaire, assortie de crédits appropriés

A 3 Conduite d'études utiles à l'action

- Etude dans le cadre du Programme RISO (Role Intermediary Support Organisations, phase expérimentale) pour déboucher sur des préconisations auprès de la Commission européenne et donner une visibilité à ces travaux par une conférence européenne en 2002 dans l'Aude, en co-animation

A 4 Réponse aux demandes des personnes qui s'adressent à PARI pour s'installer, dans la région par une veille active, une meilleure coordination entre ISO'S. Il ne s'agit en aucun cas de re-faire ce que font déjà réseaux associatifs et services publics locaux, mais de s'organiser pour améliorer les réponses entre entreprises solidaires.

A 5 Développement des capacités des entrepreneurs solidaires en termes d'évaluation de leur propre action et de communication sur cette nouvelle conduite sociale. Ceci requiert la poursuite de la collaboration avec l' " OBC " et d'autres apports externes d'expertise. Cette auto-formation qualifiante est au service des capacités diagnostiques et prospectives des acteurs du secteur et au service de l'amélioration de leurs relations avec l'environnement et de la qualité des partenariats publics.

A 6 Des outils communs d'information et de communication (à concevoir en 2001) pour augmenter la circulation des informations : bulletin de liaison papier et site intranet afin de stimuler l'habitude des échanges et du travail en collaboration ; Informer au fur et à mesure les petites structures et personnes individuelles de ce qui se passe ; Mettre en ligne des compte-rendus des diverses réunions, analyses de pratiques, opérations référentielles et débats ; Faire remonter les besoins, les dysfonctionnements, les pistes nouvelles ; Contribuer à un suivi partagé d'expérimentations (inter-régionales et européennes) ...

#### **B Améliorer la qualité des relations dans les partenariats institutionnels**

Pour faciliter le travail en collaboration et pour être une courroie de transmission des remontées du terrain :

B 1 Répondre aux besoins partenariaux des services de l'Etat en Région et dans l'Aude

Collaboration à la mise en œuvre des mesures publiques, telles que la nouvelle circulaire de la DIES (" Animation territoriale ") ou les suites de l'appel à projets " Dynamiques solidaires ".

B2 Accompagner les entrepreneurs solidaires dans le processus de formalisation d'engagements réciproques avec leurs interlocuteurs financeurs dans un cahier des charges de l'action à partenaires multiples sur objectifs de résultats.

B 3 Préparer des réunions de travail avec les services de l'Etat en Région et dans l'Aude pour aider les entrepreneurs solidaires à mieux inscrire leurs actions dans le contrat de plan Etat-Région, au-delà de la ligne spécifique " économie sociale et solidaire ", vers les financements de droit commun et les autres lignes thématiques ou territoriales, vers les financements européens.

### **C Assurer la représentation des acteurs du territoire auprès des institutions**

Cet objectif opérationnel sera recherché de la façon suivante :

C 1 Animer les relations d'interface locales et inter-locales et remontées des besoins par :

- La participation avec production des compte-rendus aux réunions des Plate-formes expérimentales financées, et celles qui s'organisent bien qu'elles ne le soient pas encore.
- L'appui à leur demande au montage ou l'accompagnement d'actions spécifiques : formation/action, journées d'études, démarches communes, interpellation, fonction d'observation/restitution, organisation de rencontres et d'échanges de pratiques avec d'autres régions etc.

C 2 Travailler à la forme adaptée de la représentation régionale des entrepreneurs solidaires  
PARI remplira la fonction d'animation avec l'accord des membres de la Coordination ISO'S Languedoc -Roussillon<sup>58</sup> pour 2001 afin de finaliser objectifs, mode d'organisation, modalités d'action, relations avec l'économie sociale instituée. La fonction de représentation territoriale régionale sera ensuite assurée par l'organisation dont se doteront les acteurs et réseaux concernés dont PARI deviendra un membre parmi les autres.

C 3 Participer activement aux rencontres interrégionales et nationales de l'économie solidaire pour aider à la structuration de la représentation territoriale des acteurs d'une façon mieux concertée et interactive.

#### **4 . 4 : Incertitudes actuelles et perspectives**

---

<sup>58</sup> Réunion du 30 janvier 2001 à Narbonne constituée de la FNARS, l'UREI, le CORAACE, l'AIRDIE

Les attentes des partenaires régionaux (Réunion d'Alet-les-Bains du 12 décembre dernier) ont été prises en compte : Attester des avancées par des critères d'évaluation pas seulement dans la démarche interne mais aussi dans ses résultats externes ; Entrer en relation avec l'économie sociale instituée ; Occuper ouvertement une fonction d'interface fonctionnelle territoriale avec les services régionaux de l'Etat au titre de l'économie solidaire en s'organisant en conséquence. Néanmoins, à l'heure actuelle, les moyens financiers jugés nécessaires sont loin d'être acquis (Environ 15% du total). Un temps considérable est passé par des administrateurs PARI sous forme de bénévolat de compétence et de conviction pour le portage politique, la coordination et la conception du dispositif d'assemblage, l'animation des Plate-Formes expérimentales, une expertise tenue à disposition, des contacts interrégionaux et nationaux pour réunir en temps réel les informations utiles...

### **Comment expliquer l'écart constaté entre le soutien annoncé et la réalité des moyens financiers accordés ?**

Comme le montre le bilan des politiques publiques avec leurs incidences régionales et locales, les pouvoirs publics d'échelon central (Etat) portent des approches différentes non intégrées. Chacun détient le financement selon un mode d'action dont il définit le cahier des charges :

- La DIES a une vision de consolidation dédiée au secteur, incitant fortement au rapprochement de l'économie sociale instituée et de l'économie solidaire.
- Le SEES apporte un soutien au porteur individuel de projet innovant (pourvu qu'il ait une personnalité morale) et plus récemment aux têtes de réseau d'échelon national, avec un fléchage très incertain pour les acteurs régionaux.
- Le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) souhaite encourager l'inscription territoriale de l'économie sociale et solidaire et ce qui promeut le principe de la durabilité.

Dans les faits, ces crédits sont tributaires de la qualité des négociations et des relations entre représentants des services de l'Etat et des collectivités territoriales (régionales, départementales, intercommunales, pays, aggro)<sup>59</sup>. Ces moyens demeurent très difficiles d'accès pour les acteurs locaux, parce que la démocratie de participation n'a pas encore marqué son entrée de façon significative dans les comportements.

Pour l'instant, le projet d'économie solidaire reste expérimental, lent à se mettre en place, peu médiatisé. En conséquence, il ne peut exercer une pression sociale suffisante pour induire des réponses financières à la mesure nécessaire.

Les modalités de représentativité pour siéger dans les instances où se répartissent les moyens sont défavorables aux acteurs de l'économie solidaire.

Organisés sur une base de partenariat local transversal (systèmes de relations ou territoires de projet), ils ne trouvent pas leur place dans des modes de participation qui privilégient les approches verticales (statuts, filières, hiérarchies, réseaux spécifiques). Il est donc tiré un très maigre parti des

---

<sup>59</sup> Cf La fiche région qui présente les politiques territoriales



connaissances qu'ils ont acquises " sur le tas " en quinze ans d'expérience, en défrichant le terrain, construisant une analyse collective à partir de l'analyse de leurs pratiques, préfigurant de nouveaux systèmes productifs locaux qui sont l'un des espoirs de l'avenir.

À ce jour, il n'existe pas une volonté politique, clairement affirmée, mise en cohérence, dédiée à la promotion du " troisième secteur ". Ceux qui se sont constitués pour promouvoir une économie plus solidaire ou plurielle, tout particulièrement, ne sont pas considérés comme un interlocuteur à part entière de la négociation, ce qui freine considérablement les transformations de l'action publique , pourtant reconnue nécessaire, y compris à l'échelon européen.

Les membres de PARI font, en outre, le constat de **l'excès de charge bénévole, du heurt des calendriers** auquel cette action publique fragmentaire et non intégrée les soumet, surtout depuis les deux dernières années. Or les entreprises solidaires connaissent elles-mêmes des difficultés d'adaptation, du fait du contexte. Ceci leur demande une vigilance toute particulière pour conserver l'intégrité de leur projet (la survie) et leur capacité à constituer en même temps une véritable offre insérante (la qualité).

Ils sont porteurs d'un projet de moyen-terme en vue d'une économie plus solidaire qu'ils ne souhaitent pas épuiser dans une seule de ses dimensions (partenariats institutionnels). Il leur semble prioritaire de continuer l'exercice de la prospective par l'échange des pratiques, l'analyse, les transferts internes de savoir-faire, la recherche d'ouvertures vers le secteur privé, l'invention des conditions d'une moindre dépendance envers les financements publics, un meilleur auto-financement.

C'est pourquoi ils ont fait savoir à leurs interlocuteurs publics qu'ils ne poursuivront la mise en œuvre du programme " Pacte local en Languedoc-Roussillon " qui concerne prioritairement l'amélioration des partenariats publics, qu'avec des moyens correspondants aux engagements de soutien qu'ils ont reçus de leur part.

De leurs capacités à maintenir, dans un contexte qui se transforme, l'hybridation des ressources de leurs ISO'S dépend - en dernier ressort - la possibilité d' " une approche locale ouverte " sur l'exercice des solidarités concrètes.

**1 UNE MICRO-REGION EN DECLIN D'EMPLOIS INDUSTRIELS ET AGRICOLES, CARACTERISEE PAR L'INSTALLATION D'UN NOMBRE SIGNIFICATIF DE NOUVEAUX ACTIFS RURAUX : LES " ADOPTIFS "**

La micro-région dont il s'agit ici correspond au Sud du département de l'Aude. La zone géographique comprend une partie des Corbières (entre le Fenouillèdes au sud, la vallée de l'Orbieu à l'est et la montagne d'Alaric au nord). Elle comprend aussi le plateau de Sault adossé au Capcir. " Les horizons sont hardis et les falaises abruptes, mais ce n'est pas la montagne. Des bassins s'enchaînent, lignes douces et humanisées, mais ce n'est pas la plaine. Les plateaux de garrigues respirent le vent de la mer, mais ce n'est pas le littoral. C'est un pays confus coupé de gorges sauvages et encombré de rochers "60.

Huit cantons constituent l'arrondissement de Limoux, 42 000 habitants, soit 14% de la population du département pour 30% de sa superficie. C'est un espace peu peuplé. Les plus de 60 ans sont 33 %. La Haute Vallée de l'Aude est un espace structuré autour d'un nœud de communication : le bipôle Limoux-Quillan (60% des actifs). La population active diminue alors qu'elle progresse à l'échelle du département. L'indice du chômage est multiplié par 4 entre 1975 et 1990 et atteint 12,6%. L'industrie de la chapellerie (Couiza, Esperaza) a disparu ; celle du bois (Entreprise Formica à Quillan, les scieries) ont considérablement diminué leurs activités et le nombre de leurs emplois. Récemment, le principal employeur industriel de Limoux (Chaussure Myris) vient de fermer définitivement ses portes.

Le département de l'Aude connaît, dans son ensemble, une augmentation démographique : 309 000 habitants en 1999 (+11 000 par rapport à 1990), surtout dans les communes rurales qui reçoivent 80% de la population supplémentaire : 139 000 en 1999 contre 130 732 en 1990. Les communes rurales qui gagnent le plus de population sont celles qui ont plus de 200 habitants. La " rurbanisation " gagne les communes rurales dans un rayon de 10 à 20 km autour des villes. Par contre, les petits centres urbains, atteints de plein fouet par la désindustrialisation et les délocalisations sont en dépopulation. Les deux villes de Sud Audois, Limoux et Quillan, perdent respectivement 200 et 300 habitants entre 1990 et 1999.

L'offre d'emploi est pour l'essentiel précaire et agricole. Le tissu artisanal est important, mais 60% des entreprises n'ont pas de salariés. L'agriculture, activité de base, connaît un véritable affaiblissement. Le nombre des exploitations a diminué de 30% entre 1979 et 1988 et de 30% de plus entre 1988 et 1996. Beaucoup d'actifs agricoles âgés n'ont pas de successeurs<sup>61</sup>. En

<sup>60</sup> Jean-Guy Ubierno – Jalons pour une étude sociologique de la migration dans le sud audois, ENSA Toulouse, 9/1992, 22 p

<sup>61</sup> Projet de développement global de la Haute Vallée de l'Aude- Mise en œuvre du pays, septembre 1998

septembre 1998 une action spécifique de soutien du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement est engagée pour deux ans.

Toutefois, dans certains cantons de piémonts pyrénéens, on assiste à **un repeuplement continu** même si l'exode rural se poursuit dans les espaces les plus difficiles d'accès, plateaux, montagnes, vallées étroites. Il est à noter, comme un atout de cette micro-région, l'intérêt que le phénomène de migration a suscité chez quelques chercheurs, ingénieurs agronomes, sociologues expérimentés, après de longues années consacrées au développement dans des pays en développement. C'est le cas de François de Ravignan<sup>62</sup> dont les études, depuis 1980, apportent des éclairages dans la durée, concernant les paysages ruraux, les ressources naturelles, les ressources humaines ou les perspectives d'installation pour de nouveaux arrivants. Il constate ainsi que si la décroissance de l'emploi s'affirme dans les petits centres urbains (- 9%), les communes rurales des cantons de Limoux et de Couiza voient la population active gagner (+15%). Le nombre des actifs ayant un emploi s'est, dans la même période 1982-1990, accru de +9%.

**Ceux qui sont arrivés et sont restés depuis 1975 sont environ 8000 personnes. Ils représentent désormais plus du tiers de la population rurale, mais une proportion de l'ordre de la moitié des classes jeunes et actives.** La plupart viennent de loin, 18% de l'étranger, Europe surtout. Leur origine est plutôt urbaine. 9 d'entre eux sur 10 trouvent ou créent un emploi dans ces huit cantons. Pour 40% la migration correspond à un changement d'activité.

François de Ravignan réfute l'idée, souvent accréditée de migrants marginaux, très itinérants. D'après les études qu'il a menées, les trois quarts des migrants restent et s'installent après une période d'instabilité professionnelle qui peut être longue, puisqu'elle atteint en moyenne cinq ans. Sur l'ensemble des migrants installés, seulement 10% sont arrivés avant 1975. De plus, c'est dans les années récentes que l'on repère le plus grand nombre d'arrivées.

Autre idée inexacte, la part des retraités représente moins de 20% des migrants installés en milieu rural. Le plus grand nombre est constitué de personnes en âge d'activité et de procréation, dont l'arrivée dans le pays contribue à rajeunir l'ensemble de la population. Les chômeurs sont 8% des migrants potentiels, taux moins élevé que dans l'ensemble de la population rurale. Les migrants installés ont fréquemment créé leur travail sur place ou à proximité : dans l'agriculture, souvent associée à d'autres activités (accueil, commercialisation directe des produits, tourisme...), artisanat, commerce, filière bois, activités culturelles et éducatives, et de plus en plus activités de services. Avec les années, on constate l'augmentation de la proportion des salariés, de 23 à 31% sur la période considérée (1987-1992), par rapport aux agriculteurs tandis que la proportion des professions indépendantes passe de 3 à 5. La migration correspond à un choix de vie : beauté d'un paysage, qualité de l'habitat, pouvoir disposer plus librement de soi-même, vie qu'on ne souhaite pas perdre à la gagner, limiter l'emprise du modèle dominant de réussite (l'argent, la consommation...).

---

<sup>62</sup> L'avenir d'un désert, au pays sud audois-.- Atelier du Gué, 1996, 172 p

En ce sens, ces mouvements migratoires nourrissent un projet alternatif qui s'est marqué dans les vingt dernières années par des modes d'organisation collectifs : un fort syndicalisme paysan (La Confédération paysanne) pour une agriculture raisonnée s'oppose au productivisme agricole ; le groupe dit " les neuf et demi " réunit tous les dimanches matin les producteurs au marché d'Espérasa et soutient concrètement l'installation de nouveaux actifs ruraux. Ce sont aussi des lieux ou des moments de rassemblement comme les concerts organisés par les Maillols à Festes et Saint-André, des réseaux de relations et d'entraide. Il ne faut pas idéaliser, c'est aussi un univers social traversé de conflictualités, avec de fortes affectivités soudées par la communauté d'un destin de migrant, l'étroitesse de la micro-région comme espace social. Cependant, des relations nombreuses sont ouvertes vers l'action extérieure, nationale et internationale, pour une autre mondialisation.

Parmi les migrants de la décennie 1990 -2000, on constate des difficultés d'un autre ordre : un départ vers un milieu de nature souvent idéalisé, la fuite d'une situation jugée insupportable sans d'aussi bonnes capacités d'adaptation que leurs prédécesseurs, l'arrivée de familles urbaines en chômage qui ont des difficultés à s'adapter et à se faire accepter. La question des choix de vie des enfants des premières générations migrants n'est pas évidente : rester ? partir ? Certains ont besoin d'être accompagnés dans leur projet de vie. D'autres arrivants, en nombre croissant, viennent du Nord de l'Europe, Angleterre, Allemagne, Hollande, avec un bagage financier parfois, des compétences, d'autres façons d'être. Leur différence culturelle ouvre l'espace social d'une dimension de multiculturalité, qui constitue un attrait tout particulier de ce cadre de vie.

Ces observations attestent d'une re-ruralisation sociale de territoires qui semblaient condamnés à la désertification, sinon au désert. Si les rapports entre natifs et adoptifs ne vont pas sans frictions, leur collaboration est devenue une réalité créant activités et emplois pérennes, maintenant écoles, services et commerces ruraux. Prendre une pleine conscience de ce phénomène, comme un atout de la micro-région, aiderait à concevoir une politique de développement local plus adaptée.

## **2 L'ANCIENNETE D'UNE MOBILISATION DES SOLIDARITES CONCRETES<sup>63</sup> : L'ATOUT DE LA DUREE**

**En 1984**, quatre femmes créent une association d'information rurale qui rejoint le centre de ressources des Pyrénées audoises, en relation avec la Maison de la montagne et le CIVAM <sup>64</sup>. Elles fondent " la Gazette des Pyrénées audoises " qui continue d'être distribuée dans les boîtes aux lettres de toute la Haute Vallée de l'Aude. En 1987, elles prennent leur autonomie et créent l'antenne Peuple et Culture, réseau d'éducation populaire, qui devient **l'IFAD-Espérasa en 1991**<sup>65</sup>. Elyette Bennon, son animatrice, accompagne les porteurs de projet, avec le soutien de l'ADEPFO<sup>66</sup> : un restaurant à Alet-les-Bains, une ludothèque, l'Atelier du Trenel (qui s'installe par la suite à

<sup>63</sup> Les exemples ci-dessous ont été choisis comme significatifs. Et sont partie prenante du BASE. Ce n'est pas une présentation complète d'une réalité beaucoup plus diversifiée.

<sup>64</sup> Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

<sup>65</sup> Information, Formation, Animation, Développement

Carcassonne), des formations préqualifiantes pour des jeunes de cette micro-région avec un voyage d'étude à l'étranger chaque année (Allemagne dans le cadre de l'OFAJ, Maroc ...)

**Le projet ESPERE (ESPacE Ruralité Emploi) date de 1992** vise à faciliter l'insertion socio-économique de nouveaux arrivants qui rencontrent des difficultés nombreuses (habitat, travail, accueil...) et à raccourcir les périodes de " galère ". Il prend appui sur des expériences grenobloises de formation d'exploitant rural <sup>67</sup>et trouve le soutien de l'IFAD d'Espérasa en 1991. " L'objectif principal du projet consiste à permettre aux stagiaires, à partir d'une formation se déroulant en principe sur une année entière, de créer leur travail dans le milieu rural, seul ou en association. Le métier rural est conçu comme une combinaison d'activités. Du fait de l'histoire économique qui a maintenu cette micro-région en dehors des grands courants d'échange, une telle combinaison permet à un marché local de résister à un modèle de développement destiné à la compétition nationale ou internationale. Les possibilités d'échanges en circuit court, l'auto-consommation doivent permettre de combiner une faible solvabilité avec un niveau de vie acceptable, tandis que la complexité des systèmes de production atténue leur vulnérabilité aux aléas de l'économie marchande ”.

“ Cet objectif principal en sous-tend un deuxième, concernant plus précisément les tuteurs, c'est-à-dire les personnes installées déjà dans le pays qui consentent à aider les stagiaires de leur expérience et de leurs relations en les recevant chez elles. Il s'agit pour certains d'entre eux (comme plus tard pour des stagiaires en cours d'installation) de contribuer à une réflexion collective sur le problème du travail dans le milieu rural sud-audois. On espère ainsi élaborer des solutions originales au-delà du court terme, ou du coup par coup, auquel on se trouve la plupart du temps réduit ”<sup>68</sup>.

Dans les années suivantes, la pratique évolue beaucoup, notamment sous l'influence des politiques départementales d'insertion qui apportent une relative sécurité de financement à l'association, mais imposent des adaptations : entrée et sortie permanente des stagiaires, suivi individuel plutôt qu'action collective, impossibilité d'ouvrir l'action au public jeune, résultats estimés en nombre de placements dans l'emploi plutôt que travail de fond sur les capacités du territoire à faire une place à des pluriactifs ruraux (logement, possibilité de se déplacer, de combiner des ressources de provenance diverse...).

Les services sociaux adressent à ESPERE un grand nombre de chômeurs de longue durée ou attributaires du RMI, formant 70% des personnes reçues dans les trois permanences d'accueil tenues aujourd'hui. Entre 1997 et 1999, ESPERE accueille près de 400 personnes : deux-tiers pour un renseignement ou une aide ponctuels ne sont vues qu'un petit nombre de fois. Le dernier tiers est constitué de ceux qui aspirent à une installation professionnelle. Parmi ceux-ci, 13% ont abandonné leur projet ou quitté la région ; 48% sont en attente ou en formation ; 39% se sont installés, moitié

---

<sup>66</sup> Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation, qui aide à l'animation et à la création des activités dans le cadre de la politique de massif

<sup>67</sup> De l'association ASFODEL (Ardèche) membre du réseau Peuple et Culture

<sup>68</sup> Rapport semestriel de l'opération ESPERE, décembre 1992-avril 1993, p 3

dans une activité salariale, moitié à partir d'un projet personnel, agricole ou artisanal. L'aide demandée aux tuteurs a, dans l'ensemble, beaucoup baissé, d'autres partenariats se sont noués, notamment financiers avec l'AIRDIE pour l'obtention de prêts, là où le système bancaire habituel ne prête pas.

Plus récemment, une expérience pilote en Languedoc-Roussillon fait suite à la campagne organisée par la Confédération paysanne en faveur de l'installation progressive (hors normes officielles), financée par le Ministère de l'Agriculture. Elle s'est matérialisée par la création, auprès d'ESPERE et dans les mêmes locaux, d'une association ADEAR 11<sup>69</sup> dont les activités ont démarré en mai 2000 avec l'embauche d'une animatrice, ingénieur agronome.

Dans la même pépinière d'initiatives fécondes, naît **le Parchemin en fin 1990**. L'opposition à une décharge industrielle donne naissance à l'association de défense de l'environnement. La commission ordures ménagères et recyclage, composée de natifs et d'adoptifs, visite les associations départementales, puis après un voyage d'étude en Hesse (Allemagne), organisé par Peuple et Culture pour observer la façon de traiter les déchets, constitue le premier conseil d'administration de l'association. Ses objectifs sont liés à la protection de l'environnement, en particulier la collecte et le tri du papier. Dès 1991, l'association démarre une activité de réinsertion sociale et professionnelle, juxtaposée à l'activité environnementale, prise en charge par le plan départemental pour l'insertion en mars 1992<sup>70</sup>. Cette prise en charge sécurise en partie le financement de la structure associative. Mais elle se trouve aux prises avec les effets des politiques publiques des dernières années : la diminution très importante des contrats de travail en CES attribués aux associations par l'administration du travail (alors que ces contrats sont utilisés en grand nombre pour des établissements publics ou hospitaliers, sans l'accompagnement d'insertion personnalisé qu'ils reçoivent dans le cadre d'activités associatives)<sup>71</sup>.

En juin 2000, 19 personnes sont accueillies en CES ou en CEC, avec 5 encadrants permanents. L'objectif est de leur " permettre l'évolution la plus favorable possible " par " le maintien de l'effectif dans les limites permettant d'assurer convenablement leur encadrement ; la constitution d'équipes équilibrées ; un suivi social personnalisé ; un développement d'activités professionnelles plus élaborées dans le cadre d'ateliers (réparation et revente d'électro-ménager, menuiserie...) ; la formation. L'association le Parchemin récupère tout ce qu'elle est en mesure de revendre (en l'état), de réparer ou de recycler " : directement le recyclage ou la réutilisation des bouteilles de verre de réemploi, la brocante et bric-à-brac, les vêtements, l'électroménager révisé, le bois de feu. Elle est intermédiaire au sein de filières de recyclage pour le verre cassé, les métaux, les batteries, la laine, plumes et duvets, textiles, huiles de vidange et de friture, le fréon des appareils frigo. Soit 319 tonnes traitées ou 2100 m<sup>3</sup>.

<sup>69</sup> Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

<sup>70</sup> Maintenant PDLCE : Programme Départemental de Lutte Contre l'Exclusion

<sup>71</sup> Dans l'Aude : 3003 emplois en CES en 1998 ; 2578 en 1999 et 2561 en 2000 alors que les publics dits prioritaires (chômage de longue durée ou minimas sociaux) passent respectivement de 1655 en 1998, à 2018 en 1999 et à 2361 en 2000 !

Avec l'aide de son personnel et ses véhicules, le Parchemin est devenu un expert en matière de débarras pour des particuliers, des administrations, des entreprises. De nombreuses personnes apportent leurs déchets recyclables pré-triés. Le local fonctionne (hormis gravats et déchets verts) comme une bonne déchetterie. Plusieurs collectivités dont le SIVOM<sup>72</sup> du canton de Couiza et de la région d'Alet, ont passé convention de prestation de services avec l'association pour traiter les encombrants ménagers et moins remplir les décharges. Une antenne vient d'ouvrir à Quillan pour mieux desservir l'arrière-pays de la Haute Vallée de l'Aude<sup>73</sup>.

### **3 LES DIFFICULTES DE CRISTALLISATION COLLECTIVE DES MICRO-INITIATIVES : UN CAP A FRANCHIR**

**Le CIVAM, aux début des années 1990**, a rempli un rôle d'animation et de formation important dans la micro-région avec le relais de la formation-développement financée par l'ADEPFO (formation des actives rurales notamment). Puis il a cessé de fonctionner comme centre de formation.

**En fin 1994**, un certain nombre d'associations tentent de constituer une coordination déjà intitulée BASE. Le sigle signifie alors Bureau Associatif de Service et d'Entraide, regroupant ESPERE, IFAD, le Parchemin, Métamorphose, Aude-Urgence-Accueil, Espace-Aude-Formation, en collaboration avec la Pépinière d'entreprises de Limoux. Leur objectif, au moment où se décide le contrat de plan régional et les programmations européennes, est d'obtenir la mise en œuvre d'un Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) rural pour la période 1995-1999.

La participation d'ESPERE à une coordination régionale pour l'installation rurale financée par l'Union européenne<sup>74</sup> fournit un document de référence prototype. Les objectifs proposés sont :

- " 1 - Favoriser, éventuellement engager, des actions pour aider tous les publics en difficulté, en évaluant les résultats en fonction de ce que les personnes y auront gagné humainement " ;
- " 2 - Sur un territoire suffisamment défini, se connaître, s'informer réciproquement, répartir au mieux les compétences et les tâches devant l'urgence et la quantité des œuvres nécessaires " ;
- " 3 - Constituer un collectif de référence tant vis-à-vis des personnes en difficulté que vis-à-vis des financeurs, existants ou potentiels, institutionnels ou privés, capable d'émettre des propositions pertinentes " ;
- " 4 - Poursuivre, en s'entourant de personnalités de valeur, une réflexion prospective en vue d'alimenter constamment les points précédents et de leur donner une notoriété " ;

---

<sup>72</sup> Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

<sup>73</sup> Rapport d'activité (juin 2000), présenté lors de l'assemblée générale Le Parchemin, à Couiza

<sup>74</sup> Terres d'Europe, animée par Philippe Noël (Association cévenole)

- “ 5 - Etre un interlocuteur permanent capable de répondre rapidement, dans la limite des compétences de ses membres, aux questions à résoudre, autant à court terme qu'à moyen et long terme, y compris avec un fonds financier d'intervention ”.

Le projet ne débouche pas, essentiellement par déficit d'un soutien politique local. Deux ans de réunions ont pour principal effet de faciliter l'interconnaissance entre les associations, de mieux organiser les parcours de certains stagiaires, des participations croisées comme administrateurs associatifs. À défaut d'une perspective de résultat fédérative, les réunions cessent, même si le besoin continue d'être ressenti.

Les adoptifs porteurs d'initiatives ont bien conscience qu'il s'agit tout avant tout d'une barrière culturelle : leur présence n'est pas encore véritablement acceptée, surtout quand il s'agit de participer à l'attribution des financements qui restent pour l'essentiel un attribut d'une classe politique locale native de souche.

#### **4 CONSTRUCTION DU SYSTEME D'ACTION COMPOSITE PORTÉ PAR LE BASE SUD AUDOIS, EN 2000**

Divers facteurs engagent à renouveler l'expérience d'un BASE Sud Audois signifiant dorénavant Bureau pour l'Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois en 2000. La préexistence des regroupements évoqués ci-dessus n'est pas pour rien dans la rapidité avec laquelle il se constitue .

##### **4. 1 L'analyse du contexte fonde une entente sur le fond entre fondateurs**

Les activités apparentées à l'économie solidaire sont assez récentes (dix à douze ans). Elles constituent “ **un agrégat d'innovation** ” qui peut porter collectivement un projet au-delà de ce que chaque réalisation particulière a su obtenir, parce qu'elles ont su durer jusqu'à maintenant. Or, de nouvelles inventions sociales sont une nécessité. “ Il faut accoucher d'un projet par une recherche dans une approche collective ”.

Bien qu'il y ait plus ou moins de radicalité dans la façon dont chacun se représente les stratégies d'action, les formes de collaboration avec les pouvoirs locaux, les financements publics, tous sont conscients que **leurs organisations ne rendent pas tous les services qui constituaient le projet initial**. Le travail au départ a été collectif (IFAD, ESPERE, Le Parchemin, Le Ternel, etc...), mais les développements amènent chacun à se centrer sur son organisation pour faire face aux problèmes quotidiens. La dimension collective s'est affaiblie. Or les problèmes d'exclusion sociale demeurent, voire s'aggravent. Que vont devenir les chômeurs qui ne réussissent pas à trouver leur place sociale et professionnelle, ni dans l'emploi, ni par le cadre d'insertion que proposent leurs actions ? Il faut **redéfinir les besoins**, les réponses actuellement apportées, **les nouvelles réponses** à inventer, et quelles sont **les ressources locales mobilisables** aussi.

**Le BASE Sud Audois est un système d'action composite** : Le noyau des migrants des années 1980 et 1990 reste légèrement majoritaire dans la composition du groupe :



- Elyette Bennon est devenue coordinatrice de projets qu'elle n'accompagne plus directement depuis la cessation d'activité d'IFAD et l'incendie de son domicile. Ces circonstances l'ont amenée à reconstruire un projet de vie dont les ressources proviennent en partie de l'accueil en gîte rural dans une maison reconstruite en conséquence (réseau " Accueil paysan ") . Elle assure la promotion de l'association audoise qui fédère ces gîtes, et développe ses fonctions-réseaux à l'échelle nationale et européenne.
- Bernard Botet est directeur du Parchemin. Il porte le projet de construction et d'installation de l'Association dans un nouveau local qui incarne les valeurs du développement durable, dans ses matériaux, sa conception architecturale, les conditions de travail, les partenariats locaux, les activités. C'est par ailleurs un passionné de chant et de danse.
- Noël Garcia est membre d'ACCES (Association de Coordination Culturelle Educative et Sportive) créée en 1990 sur le plateau de Sault. " Ici, c'est une île ", dit-il. L' Association a dix ans d'existence et réunit une quarantaine de personnes avec des fonctions d'animation, centre de loisirs sans hébergement, contrat éducatif local,. Elle s'occupe aussi de diffusion culturelle dans le cadre des "Estivales" et des "Estivades", d'histoire locale, de restauration du patrimoine, d'un journal d'informations "L'Air de la Montagne". Il est professionnellement pisciculteur bio.
- Richard Le Masson, éleveur en GAEC, transforme sa production (biologique) et la vend en circuit court. Il est un des points d' " Accueil paysan " sur le chemin de grande randonnée " Pays cathare ". Il est syndicaliste à la Confédération paysanne, longtemps président d'ESPERE, maintenant plus spécialement impliqué dans l'ADEAR 11.
- Suzanne Mélix est formatrice à ESPERE depuis l'origine, et s'est qualifiée dans le développement personnel et l'accompagnement des personnes dans leur projet de vie.
- François de Ravignan, réaménage son temps à l'heure de la retraite, quitte ESPERE, investit l'ADEAR 11 et des fonctions municipales dans son village à Greffeil. Il reprend la plume.
- Françoise Spiandore est installée depuis plus de vingt ans. Elle est membre fondateur comme habitante, non au titre de ses fonctions professionnelles de responsable à l'Association Audoise de l'Economie Montagnarde (AAEM, Antenne Quillan) où elle fait le constat d'une institutionnalisation du développement local.

De nouveaux résidents du Sud Audois ont rejoint ce collectif avec ce qu'ils sont et ce qu'ils font :

- Agnès Guibert et Nicolas Roy sont les animateurs d'un centre d'hébergement au village de Tournebouix, pour personnes addictives, toxicomanes ou alcooliques. Nicolas Roy est Québécois et tous deux portent les valeurs et méthodes communautaires de l'économie sociale du Québec.
- Bruno Lang, de retour en France après cinq ans passés au Canada, porte un projet d'activité touristique et culturelle en SCOP, au domaine de Caderonne à Espérasa, ancienne résidence pour personnes âgées, rachetée en 1999.
- Jean-Pierre Monteils est consultant en tourisme et expertise économique et technique. Il est membre du Rotary-club.
- Florence Tholly est salariée de la SCOP SAPIE (Expertise forestière, NTIC, développement local) où elle s'occupe plus spécialement de la couveuse d'activités. Elle participe à la vie associative

et culturelle (Ciné-club). Elle est secrétaire de l'association " Pommes d'amis ", reprise collective d'un verger en production biologique.

- François Théveniaut est responsable de l'antenne Quillan du Parchemin, membre d'" Amphore " entraide financière à des petits projets, vice-président de " Pommes d'amis ".
- Martine Théveniaut-Muller est praticienne de recherche-action, présente au titre de PARI dont le siège est situé à Alet-les-Bains et comme résidente de la Haute Vallée de l'Aude depuis quelques années.

Le BASE Sud Audois se donne comme objectif la promotion des micro-activités par une meilleure coopération par rapport à ce que chacun fait déjà qu'il ne s'agit pas de re-faire, afin de : " Contribuer à l'émergence de nouveaux projets collectifs " ; " allier production sur le fond et production de confiance " ; " restituer périodiquement les avancées par des évènements à caractère festif ou convivial " ; " rallier de nouveaux acteurs de différents milieux " <sup>75</sup>.

#### 4 . 2 L'enjeu local des nouvelles territorialisations de l'action publique

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) a été adoptée en juin 1999. L'intention politique du MATE est de " rompre avec les conceptions dirigistes qui font l'impasse sur l'aspiration des individus à participer à l'élaboration de leur propre avenir, comme avec les conceptions exclusivement libérales qui font du marché le seul guide pour le court et le long terme " <sup>76</sup>.

Le conseil de développement d'un " pays " ou d'une " agglomération " est la forme d'organisation prévue. Ce n'est pas un organe de représentation, mais un organe visant à promouvoir le développement du territoire, constitué de l'ensemble des acteurs locaux réellement impliqués. Sa finalité est donc de donner un sens au projet politique d'un territoire, acté dans une charte dite de développement durable. Dans une telle perspective, le souci majeur est de trouver **une pédagogie efficace pour définir l'intérêt général** : susciter l'expression de la diversité des opinions, expliciter à mesure la complexité des contraintes (politiques, techniques, financières) des décideurs publics que sont les communes et leurs groupements, confirmés dans leur rôle d'acteur pilote. Entre concertation, (plutôt passive) et co-production des décisions, comment produit-on des objectifs partageables dans des sociétés locales traversées par des intérêts divergents ? Comment déterminer, dans des rapports entre des forces très inégales, ce qu'est l'intérêt général ? Comment passer de la bonne pratique (exemplaire et exceptionnelle comme l'oasis dans le désert) à une vision partagée " organisée dans le cadre des bassins d'emploi, fondée sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains, la mise en valeur des potentialités, une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux " ?

<sup>75</sup> Première réunion de préfiguration du BASE Sud Audois, 28 juillet 2000 au Grand Balcon, Gîte du réseau " Accueil paysan " à Festes et Saint André, chez Elyette Bennon

<sup>76</sup> LOADDT, n°99-533 du 25 juin 1999, décret du 20 septembre 2000

**En 1999**, un groupe de travail composé de membres d'ADTLR analyse le texte de la LOADDT pour nourrir la réflexion des acteurs locaux, informer les parlementaires chargés du vote, contribuer au débat national. Un certain nombre d'adhérents d'ADTLR (une dizaine) sont par ailleurs habitants de la Haute Vallée de l'Aude et intéressés pour relayer l'action sur place.

La charte de l'ADTRL affirme que " le développement des territoires, des ruraux ou des urbains, se nourrit de la liberté d'expression, de décision et d'action de chaque citoyen dans l'exercice de la démocratie participative. Mais elle n'est pas simple à définir, pas simple à mettre en œuvre. Elle n'est pas un supplément d'âme au fonctionnement classique des institutions politiques. La participation n'est pas non plus un rejet en bloc de la politique, des élus, et au final de toute forme de représentation démocratique. Au contraire, elle l'enrichit en tentant d'apporter une réponse à cette demande citoyenne. Il s'agit en fait d'**inventer un nouveau " contrat citoyen "** qui engage élus, acteurs économiques, simples citoyens (chacun avec des droits et des devoirs) ; construit dans le cadre d'un territoire de projet, permette, à travers la mobilisation collective autour d'objectifs partagés, de nouer de nouveaux liens de solidarité"<sup>77</sup>.

**En octobre 1999**, lorsque des habitants découvrent, par un article de la presse locale, le projet de pays de la Haute-Vallée de l'Aude, ils engagent une démarche à quelques-uns, adhérents ou pas, avec le soutien de l'ADTLR, pour demander à y être associés en tant que " personnes contributives qui participent à l'animation de la vie locale, ont créé des activités et engendré un nombre significatif des emplois de cette zone ".

Il faut attendre mars 2000 pour qu'une première réunion publique soit organisée sous l'égide du Syndicat mixte de la Haute Vallée de l'Aude par les huit conseillers généraux concernés, en présence de représentants des services de l'Etat, du Département, du Conseil général de l'Aude et de la Région, et de résidents. Certains d'entre eux, membres de l'association PARI demandent alors publiquement la constitution d'une commission supplémentaire pour " inscrire l'économie solidaire et les micro-projets dans le territoire de ce pays ", car ils ne trouvent pas dans quelle autre commission leur apport à la micro-région peut s'exprimer.

Dans le mois de mai 2000, ils obtiennent l'accord de principe de la constitution de cette commission.

Il faut encore attendre les élections municipales et cantonales de **mars 2001**, pour que celle-ci soit finalement actée comme l'une des quatre sous-commissions économiques. Les trois autres étant : artisanat, commerce et cœur de villages ; agriculture ; industrie et PME.

Dans la mesure où l'animateur de la sous-commission économie solidaire n'est pas encore désigné, le BASE Sud Audois formule par écrit la proposition d'une coanimation qui est acceptée.

Les autres commissions sont : environnement ; habitat et cadre de vie ; tourisme ; éducation, vie culturelle et sportive ; formation ; santé et services aux personnes ; services publics et infrastructures ; NTIC. Chacune sera animée par un technicien de charte intercommunale. Un groupe d'appui technique, au niveau du Syndicat mixte élargi, soutiendra le processus de

---

<sup>77</sup> Compte-rendu de la journée régionale ADTLR à Siran (34) le 13 mars 1999 qui réunit une soixantaine de personnes

consultation qui prévoit : un temps d'identification des problématiques, puis des enjeux, et enfin des priorités et thèmes d'action (6 réunions par commission) pour une charte de développement durable validée au début de 2002. Il est envisagé que le conseil de développement soit composé ensuite des participants actifs aux commissions.

#### **4 . 3 L'opportunité de la consultation régionale de l'économie sociale et solidaire : un espace de reconnaissance et de collaboration avec l'échelon régional**

Les conditions de cette ouverture sont décrites au chapitre précédent. Les promoteurs d'activités du Sud audois sont largement présents à la journée de restitution régionale, le 11 avril 2000, pour exposer leurs expériences, animer ou rapporter les travaux en ateliers. Ils partagent la philosophie de l'action proposée dans le programme " Pacte local en Languedoc-Roussillon ". Le projet du BASE Sud Audois en est l'une des six Plate-Formes expérimentales (PFE) , avec l'objectif de " s'inscrire comme partenaire du pays en préfiguration en tant que force de proposition collective et synergique de projets, relais de création d'emplois sur place ".

Comme dans les autres PFE, la collaborations'établir sur les bases suivantes :

- **Un noyau porteur** (des praticiens d'expérience, avec une reconnaissance locale, des projets en cours)
- **Une finalité partagée traduite dans un principe d'action** : Le processus de coopération dans l'action locale
- **Des règles du jeu acceptées** :
  - La participation active** des personnes, physiques ou morales, publiques ou privées. Leur raison de s'associer est explicitement la volonté de contribuer à une mise en commun. Cet engagement est formalisé. La contrepartie est une contribution financière à l'animation, à la mesure des moyens obtenus.
  - " Une personne une voix "** dans le débat et dans la prise de décision.
  - La subsidiarité active** : La PFE construit son programme d'action et trouve les financements de ses projets. Elle peut demander un soutien actif : informations utiles, aide au montage, démarches communes, et toutes les formes d'entraide dont les membres souhaiteront se doter. Elle s'engage à une collaboration sur un objectif de travail inter-PFE.
  - Une personne-relais** est désignée qui a " le devoir d'informer " les autres PFE et l'équipe d'animation de l'ingénierie d'interface.
  - Le soutien** de membres d'autres PFE quand cela s'avère utile ou nécessaire pour analyser un obstacle, empêcher la confiscation du débat, élargir l'assise du projet, articuler les résultats locaux avec les instances, les échelons supérieurs.
- **Des fonctions à remplir** :
  - Interface local** (animation, coordination, communication, représentation...)
  - Accueil, orientation** (et si besoin accompagnement) des de porteurs du projet de vivre là
  - Débat local** pour développer l'intelligence collective et la capacité prospective : biens et services à promouvoir, repérage des attentes et besoins (logement, transports, services ...), autrement dit " cultiver le terreau " en amont des projets pour un " entreprendre ensemble ".

Analyser, faire remonter, **communiquer, relier...**

Les premiers financements obtenus dans le cadre du programme “ Pacte local en Languedoc-Roussillon ” <sup>78</sup> vont être contractualisés entre PARI et le BASE Sud Audois maintenant doté d’une structure juridique.

#### **4 . 4 Fonctions**

Le questionnaire que chacun a été invité à remplir dans l’été 2000, ainsi que les réunions de préfiguration marquent comme principal objectif que le BASE Sud Audois soit dédié à conduire **des actions concrètes** en remplissant un certain nombre de fonctions dont le contenu sera précisé dans le chemin faisant de la construction de la dynamique :

##### **Fonction accueil**

L’idée est plutôt d’aiguiller que de re-faire un accueil qui se fait déjà. Néanmoins, il est apparu nécessaire de repérer les carences : Tous les gens n’ont pas forcément de projet et cherchent par quel bout prendre la question de leur activité, de leur itinéraire de vie ici. Le constat est fait que la fracture se creuse entre “ les gens à projet ” et les autres : Comment se rendre capable de les entendre, les orienter, les accompagner ? De leur faire des propositions ?

##### **Fonction information**

La qualité de l’information, c’est sa simplicité. Tout le monde n’est pas familier des concepts. Le style de communication est à inventer

Les destinataires prioritaires de l’information sont pour commencer les agents de développement, les élus, les assistantes sociales afin d’élargir leur vision et leur panel de pistes où adresser les gens.

Le repérage des acteurs par un repérage personnalisé selon les connaissances et relations des uns et des autres.

La dimension visibilité est essentielle.

##### **Fonction étude**

Elle est indispensable pour produire les informations utiles à l’action : Connaissance qualitative des mouvements migratoires ; inventaire de l’existant ; ressources potentielles, créneaux d’activités ...

##### **Fonction développement et/ou syndicalo-politique**

C’est moins posé comme un choix entre l’une ou l’autre de ces fonctions que comme la bonne posture à trouver, car pour tous, il s’agit bien d’acquérir du poids en s’organisant collectivement pour se soutenir et se renforcer, obtenir une reconnaissance sur la base de l’expérience acquise <sup>79</sup>.

---

<sup>78</sup> La 2de qui est pré-financée est celle du bassin de vie de Carcassonne

<sup>79</sup> Réunions de préfiguration des 19 septembre et 17 octobre 2000

Leurs échanges marquent une insistance toute particulière sur la **fonction d'observatoire et de centre-ressources de " second niveau "** (aide aux organisations et projets collectifs portés par les membres. Il s'agit de coordonner) et le **nécessité de passer à une phase de structuration** pour se présenter comme interlocuteur collectif au Syndicat mixte, aux services de l'Etat, etc....

**Les choix d'organisation** sont finalisés lors de la réunion constitutive en novembre 2000 :

Article 2 : " Engagés dans des activités solidaires, les adhérents décident de se regrouper et de mettre en commun compétences et moyens, dans le but de **consolider les solidarités actives à l'échelle du territoire de la Haute Vallée de l'Aude et d'améliorer l'impact d'une économie plus solidaire et d'un modèle de développement respectueux des personnes et des ressources naturelles.**

Les objectifs de cette association sont de :

- Fédérer les acteurs qui se reconnaissent de l'économie solidaire
- Développer les projets collectifs existants
- Faciliter l'émergence et l'accompagnement de nouvelles actions d'intérêt social et collectif
- Représenter ces acteurs dans les différentes instances du territoire, actuelles ou à venir
- Représenter les acteurs de ce territoire au sein des instances extérieures qui ont à prendre des orientations ou des décisions concernant le territoire Sud Audois ".

" Ils s'autorisent l'usage de tous moyens concourant à la réalisation de leurs objectifs dans le respect de la légalité, notamment l'exercice de fonctions d'accueil, d'information ou de formation, d'études utiles à l'action, d'assistance technique, de propositions concrètes et d'intérêt général ".

L'association se compose de :

- **Membres fondateurs** (présentés ci-dessus) ;
- **Membres actifs** qui souhaitent la rejoindre pour concourir à la promotion de ses objectifs " Est membre actif une personne intéressée du fait de ses activités, de son expérience, de son désir de s'impliquer activement dans le territoire où elle réside ou travaille. Une personne peut s'exprimer au nom de l'organisme auquel elle participe ou bien dans lequel elle travaille (association, coopérative, mutuelle et autres statuts) si celui-ci l'a validé par une décision de ses instances. Elle dispose du même pouvoir que tout autre membre actif ".
- **Membres correspondants.** " Est membre correspondant une personne concernée par l'objet de l'association ne résidant pas dans le territoire, désirant être tenue au courant de ses travaux. Les membres correspondants ne disposent que d'une voix consultative. Ils s'acquittent de la cotisation ".

Toute adhésion est prise en nom personnel.

L'association est dirigée par un Collectif qui assure sa conduite. Il comporte au maximum quinze membres.

Lors de la constitution, il est composé par les membres fondateurs. Ses membres sont rééligibles. Le renouvellement s'effectue par tiers tous les ans, à partir de la fin de la première année d'existence de l'association. La composition des trois tiers s'effectue par tirage au sort.

Chaque membre du Collectif dispose d'une voix dans les délibérations et ne peut représenter (par pouvoir) qu'un seul membre absent.

Le Collectif peut déléguer à tel ou tel de ses membres, pour son expérience ou du fait de sa disponibilité, des fonctions d'expression, de participation, de réalisation ou de suivi de certaines des fonctions qu'il entend assumer. Cette délégation fait l'objet d'une délibération dont les formes seront précisées dans le Règlement intérieur.

Ce collectif détermine un programme de travail annuel et s'assure de sa bonne exécution.

Il prend toutes les délibérations nécessaires à la majorité absolue des membres présents et représentés. Pour la validité des décisions, le quorum est établi à la moitié de ses membres. Il se réunit au moins trois fois par an.

#### **4 . 5 Poursuivre le travail de définition**

La plupart des membres du BASE Sud Audois participent à la réunion de bilan du programme " Pacte local en Languedoc-Roussillon " à six mois, organisée par PARI à Alet-les-Bains le 12 décembre 2000. Il leur semble important de comprendre le monde de l'économie solidaire, de clarifier les enjeux et quelles seront les retombées directes. Le travail de définition de l'économie solidaire s'impose : c'est quoi ? qui s'y retrouve ? quel objet social ? La diversité des situations entre membres du BASE Sud Audois est grande, mais montre une convergence d'analyse pour dire que l'économie sociale instituée a le sens des solidarités concrètes qui est à son origine. C'est devenu un système de représentation fait pour siéger. Un parallèle est fait avec FNSEA <sup>80</sup> comparée à la Confédération paysanne.

Faut-il une participation directe du BASE Sud Audois aux instances de l'économie sociale ? Le niveau local est prioritairement celui du regroupement entre des personnes de bonne volonté et des structures locales de proximité, quelle que soit leur appartenance à l'économie sociale ou à l'économie solidaire. L'important est de partager les buts associatifs et de se mettre d'accord sur des objectifs à atteindre qui soient partagés.

#### **4 . 6 Programme d'action 2001**

##### **- Inventaire des acteurs**

Valérie Chen Man Tsuan, étudiante en Maîtrise d'Economie Sociale à l'Université de Toulouse Le Mirail vient en stage pour réaliser l'inventaire des acteurs qui se reconnaissent dans le projet du BASE Sud Audois, avec une grille d'enquête convenue ensemble et un soutien pour son mémoire. Le résultat est attendu pour l'automne 2001.

---

<sup>80</sup> Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

- **Etude socio-économique sur l'immigration rurale dans le département de l'Aude**

Connaissance qualitative des mouvements migratoires comme un public prioritaire pour l'inscription territoriale de l'économie solidaire.

- **Session de formation de trois demi-journées**

Pour des agents de développement et des élus d'Aude (préférentiellement mais pas exclusivement) afin de leur faire connaître les entreprises solidaires réunies dans le BASE Sud Audois à partir de la réalité de leurs pratiques. Avec un temps de visite et un temps d'exposés (définition, contexte...) .

- **Séminaire résidentiel sur 2 jours à l'automne**

Dans un des gîtes de l'association " Accueil paysan ", adhérents du BASE Sud Audois, pour présenter les résultats du premier semestre d'activité 2001 : l'inventaire des acteurs, la contribution à la sous-commission " Economie solidaire ", les moyens obtenus. Soirée musicale sur proposition des membres. L'objectif est de réunir de 20 à 30 personnes, acteurs du BASE Sud Audois et autres acteurs potentiels pour faire converger les micro-initiatives dans l'expression de projets fédérateurs et comment les traduire.

Au terme de cette étape, le projet pourra se décliner en grandeur réelle.



**A PARTIR DES PRATIQUES DÉCRITES CI DESSUS <sup>81</sup>**

**1 Un changement culturel**

Nous prenons acte, à travers les analyses qui précèdent, de l'échec patent de l'économie libérale à recréer de l'emploi lors même qu'on parle de reprise. Nous prenons acte de la paupérisation croissante qu'elle engendre dans la région languedocienne. Il en résulte qu'on ne peut pas penser le travail pour tous comme le retour à l'emploi salarié tel que nous l'avons connu.

L'exclusion n'est pas un sous-produit d'un marché du travail qui fonctionne mal. Elle doit être prise à bras le corps comme un problème en soi qu'il faut attaquer de front incluant les causes de ce qui la produit et les conséquences. Nous refusons, en tant qu'animateurs d'ISO'S d'être un rouage de la gestion du chômage et de l'assistanat social.

Nous pensons que, plutôt que de s'appuyer sur une idéologie " paressEuse ", il faut repartir des réalités humaines et matérielles de la base : les ressources locales, les gens tels qu'ils sont, les besoins, les carences, les aspirations... Ce qui suppose de restaurer le débat public, d'encourager l'expression et l'intelligence collective.

**2 Convaincre nos partenaires publics**

Cela suppose d'être nous-mêmes bien convaincus de la nécessité de rassembler nos énergies autour des conséquences à tirer de ce diagnostic :

- Travailler ensemble et organiser notre expression collective
- Conduire les études nécessaires
- Avoir les moyens nécessaires pour construire une prospective adaptée et pour soutenir des changements culturels de moyen-terme
- Trouver comment les inscrire dans une approche locale, mobiliser les potentiels, nouer des partenariats entre acteurs multiples (publics, privés) sur des objectifs de résultats partagés, avec des engagements réciproques, des délais suffisants pour obtenir des résultats en profondeur.

**3 Reconstruire une prospective**

---

<sup>81</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration de PARI, 3 janvier 2001. Elles seront complétées par une approche collective à la fin du mois de mai

Les mesures financées par les pouvoirs publics ont utilisé les inventions sociales des entreprises solidaires comme un outil de gestion de la pénurie d'emploi (un traitement social du chômage) dans un contexte de chômage de masse. Le maintien de tels outils dans le contexte actuel de fragmentation des emplois et des revenus, laisse apparaître les écarts considérables avec la réalité des besoins réels des personnes et montre l'inadaptation des statuts juridiques d'insertion.

Ces dispositifs ne permettent pas de prendre en compte l'évolution des comportements dans le rapport au travail, soit du fait d'un chômage prolongé, soit du fait de nouvelles aspirations.

Les taux de sortie de dispositifs laissent de côté trop de " non-incluables ". Là où il faudrait du temps et une relation personnalisée, " nous n'avons que des CES de trois mois à proposer " !

Prendre acte de ce bilan oblige à **mieux distinguer entre chômage et exclusion, car les logiques d'action à mettre en œuvre pour y remédier sont différenciées.**

Pour sortir de la confusion actuelle par le haut, les priorités de l'action à venir doivent rechercher les complémentarités dans une approche globale :

- Connaître les aspirations et les besoins réels à la base
- Penser de nouveaux projets de portée collective, notamment dans le champ des activités productives, y compris agricoles, la reconnaissance de la plus-value sociale d'activités à dominante relationnelle
- Limiter l'impact du tertiaire standardisé, tout aussi fragile que l'industrie en cas de crises liées au contexte de mondialisation
- Inventer les pédagogies adaptées à des situations personnelles d'insuccès qui ont gravement abîmé les personnes et entamé leurs capacités d'autonomie sociale et financière.

Martine Théveniaut-Muller  
François de Ravignan